



Un budget vers un Québec sans pauvreté

Discours budgétaire 2001-2002 du Collectif

**Une loi sur la base de notre proposition le plus vite possible
et
des actions qui réduisent la pauvreté et les écarts dès maintenant !**

Cahier de référence

Quelques informations de base

La campagne budgétaire 2001-2002 du Collectif a **trois composantes**:

- ✓ Une plate-forme budgétaire
- ✓ Une tournée des régions pour en débattre
- ✓ Une collecte de l'expertise citoyenne sous la forme d'une Déclaration de solidarité, qui, tout en simulant l'aller-retour citoyenNE-État qu'on retrouve habituellement dans un rapport d'impôt (Déclaration de revenu), agrandit ce cadre et s'interroge sur les grands équilibres/déséquilibres humains et sociaux aux sein desquels chacunE de nous, y compris les plus pauvres d'entre nous, participe à la richesse collective, «paie» de sa personne et reçoit ou non le support vital de la collectivité.

La **trousse d'animation** qui accompagne cette campagne comprend un ensemble de documents permettant à toute personne ou groupe qui le désire d'y participer. En voici la description.

- ✓ La **plate-forme budgétaire 2001-2002** du Collectif, accompagnée d'un déclencheur.
- ✓ Le **discours budgétaire 2001-2002 du Collectif**, le présent document, un cahier de référence détaille la plate-forme budgétaire et qui pose la question des chiffres dans la lutte contre la pauvreté entre milliards et cennes noires.
- ✓ Un **outil d'analyse du budget du Québec 2001-2002**, en vue d'une écoute collective autonome du Discours du budget 2001-2002 du ministre des Finances du Québec, au moment (en mars ou avril 2001) de ce discours.
- ✓ Un **formulaire de Déclaration de solidarité**, en version longue ou abrégée, simulant un rapport d'impôt, à retourner d'ici le 15 mars 2001, qui est aussi une façon de prendre connaissance dans l'action des contenus évoqués.
- ✓ Un **guide de la Déclaration de solidarité**, simulant un guide pour le rapport d'impôt, qui est aussi un guide d'animation avec tableaux et déclencheurs à l'appui.
- ✓ La **proposition de loi du Collectif**, en tant que cadre de référence permanent.

Table des matières du présent document

	Page
Quelques informations de base.	2
Table des matières du présent document.	2
Introduction. Pourquoi une plate-forme budgétaire?	3
Déclencheur.	5
La proposition de loi du Collectif. Un cadre de référence permanent.	7
Pour le budget du Québec 2001-2002. Mettre le cap sur les principes et les mesures immédiates de la proposition de loi du Collectif.	7
Plate-forme budgétaire du Collectif.	8
Fiches explicatives pour chacune des demandes (l'ordre suit celui de la plate-forme).	9
Aborder la question des chiffres. Les milliards face aux cennes noires.	30
Annexe 1. L'exemple du Carrefour de savoirs sur les finances publiques. Quand l'expertise des excluEs contribue à la construction des savoirs.	37
Annexe 2. Quelques chiffres utiles à connaître.	41

Introduction

Pourquoi une plate-forme budgétaire?

Bonjour!

La pauvreté est un grave problème pour des centaines de milliers de personnes au Québec. Elle empêche ces personnes de réaliser des droits qui leur sont pourtant reconnus. Il serait possible de viser à l'éliminer. À la condition de le vouloir. Le Québec est une société riche qui en a tout à fait les moyens. Il y aurait eu, ne serait-ce que dans une part équitable des surplus retournés en réductions d'impôt dans les derniers budgets québécois et fédéral, toutes les provisions nécessaires, et sur une base récurrente en plus, pour mettre en place un programme efficace visant l'élimination de la pauvreté au Québec. Ceci sans appauvrir personne et même en permettant à tous et toutes de s'enrichir.

Au lieu de cela, les derniers budgets **ont eu pour effet net d'augmenter de plusieurs milliards \$ les écarts nets de richesse entre les citoyens les plus riches et les plus pauvres.** Le budget québécois 2000-2001 augmente cet écart de 4,5 milliards \$ sur deux ans. Le dernier budget fédéral suivi du mini-budget à l'automne 2000, l'augmente de 100 milliards \$ sur quatre ans pour l'ensemble du Canada. À la suite de ces budgets, les plus riches seront systématiquement plus riches de plusieurs milliers de dollars que les plus pauvres.

La ligne de démarcation est même désormais placée très haut, entre les trois cinquièmes de la population qui paient des impôts et les deux cinquièmes plus pauvres, dont le revenu est trop bas pour en payer. C'est comme si on coupait la population en deux, avec une classe de contribuables à qui on rend des comptes et retourne des «dividendes» parce qu'elle paie des impôts et une autre classe à qui on ne doit rien, parce qu'elle n'en paie pas. **Pourtant tout le monde participe, par son travail et sa contribution irremplaçable, à la qualité de vie dans la société et à la création de la richesse qui est ainsi redistribuée.** La personne au salaire minimum, qui ne paie pas d'impôt, contribue tout autant à créer de la richesse que le patron d'entreprise qui, tout en payant des impôts, en a assez de reste pour placer ses surplus sur les marchés financiers et s'enrichir non seulement de son travail, mais de ses gains de placement. Même la personne sans emploi contribue, sans que cela soit jamais comptabilisé, en rendant des services indispensables à sa communauté ou à son entourage. Les femmes, qui la connaissent pour la pratiquer beaucoup -- à l'échelle de la planète elles fournissent 70% des heures travaillées et n'obtiennent que 10% des revenus -- demandent depuis longtemps une meilleure reconnaissance de cette contribution souvent invisible dans le calcul du Produit intérieur brut. C'est toute la société qui est plus riche des milliers d'heures communautaires, familiales, étudiantes, créatives, qui maintiennent, entretiennent, transmettent, étudient, découvrent, expliquent, embellissent la vie autour de nous.

Pourtant des centaines de milliers de personnes, et d'une façon générale, davantage les femmes et leurs dépendantEs, auront dû survivre en l'an 2000 dans **une situation de déficit humain**, avec les revenus insécures d'un emploi précaire ou d'une sécurité du revenu qui ne couvre même pas leurs besoins essentiels. **Ce faisant, c'est toute la société qui se tire dans le pied**, pour reprendre le titre d'un récent rapport de Centraide Québec. Et **c'est à toute la société qu'il incombe d'agir.** D'où l'importance de prendre les moyens en conséquence. Un mouvement citoyen a commencé à proposer de tels moyens.

Du 10 au 17 octobre 2000, plus de 50 000 personnes de tout le Québec ont participé à l'une ou l'autre des marches locales, régionales, ou nationales organisées par la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence. Ces personnes ont réclamé un ensemble de mesures énergiques pour lutter contre la pauvreté, dont la proposition de loi mise de l'avant par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Le 22 novembre 2000, des centaines de personnes de tout le Québec se sont rassemblées à Québec et ont formé une chaîne humaine pour transmettre à trois députéEs de trois formations politiques différentes **une pétition de 215 307 signatures réclamant de l'Assemblée nationale du Québec une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté.** Elles ont demandé que cette loi soit rédigée **sur la base de la proposition de loi élaborée par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté** avec des milliers de personnes venant de partout au Québec, incluant de nombreuses personnes qui vivent elles-mêmes la pauvreté. La même journée, dans un geste conjoint plutôt rare, ces trois parlementaires ont ensuite déposé la pétition à l'Assemblée nationale du Québec. **Il reste maintenant à faire exister concrètement cette loi.**

Mais personne ne s'illusionne, ni les observateurs, ni le Collectif et son réseau : cette proposition est à contre-courant d'une tendance lourde à la concentration de la richesse. Cette tendance s'est imposée depuis près d'une génération, au Québec comme ailleurs, à la faveur de la montée du néolibéralisme. La proposition de loi du Collectif a beau être rédigée comme une vraie loi et proposer une approche, des principes, des objectifs, un programme d'action, des mesures, des mécanismes propres à jeter en dix ans les bases d'un Québec sans pauvreté, elle ne deviendra pas une vraie loi facilement. Malgré l'intérêt manifesté par un nombre important de parlementaires à l'occasion d'un débat sur une motion de l'Assemblée nationale demandant au gouvernement une loi sur la base des objets, principes et objectifs de la proposition du Collectif, cette motion a été amendée par le parti au pouvoir pour la vider de toute allusion à une loi. Le cabinet du Premier ministre a par ailleurs confirmé depuis que malgré l'intérêt du travail effectué par le Collectif, il n'était pas dans l'intention du gouvernement de procéder par une loi pour lutter contre la pauvreté. De son côté le Collectif fait valoir que cette loi se justifie notamment par le fait qu'une lutte efficace contre la pauvreté va demander du temps et suppose de s'engager collectivement par un moyen formel qui comporte des obligations de résultat et qui puisse durer au-delà de la durée normale du mandat d'un gouvernement, ce que permet une loi. Alors on le voit bien, **cette loi n'aura d'histoire parlementaire et gouvernementale que dans la mesure où elle aura une histoire citoyenne.**

Par ailleurs, la vie, elle, n'attend pas. Il faut **agir maintenant**, parce que les situations de déficit humain vécues par les personnes ont **un caractère d'urgence**. Il n'y avait pratiquement rien dans le dernier budget du Québec pour le 40% le plus pauvre de la population. Pourtant quelques mois plus tard le gouvernement du Québec n'a alloué qu'un infime 9,5 millions \$ en argent neuf pour répondre aux mesures relatives à la pauvreté réclamées par la Marche mondiale des femmes. Des mesures très proches des mesures immédiates qu'on retrouve dans la proposition de loi du Collectif. Pour bien saisir la démesure, 9,5 millions \$, c'est à peine le deux millièmes des baisses d'impôt accordées au 60% le plus en moyens de la population au printemps. Quant à la réponse fédérale, elle a été nulle. À voir ces réponses inconsistantes des gouvernements, il y a lieu de porter la question sur le terrain des finances publiques et d'y poursuivre l'histoire citoyenne de la proposition de loi du Collectif, qui doit devenir **un cadre de référence permanent**.

De cette proposition de loi, personne ne dit qu'elle ne coûtera rien. Abordons donc les chiffres. Mais personne ne dit non plus qu'elle n'apportera rien. Faisons-le donc en prenant de la perspective et en réfléchissant aux impacts à moyen et long terme de le faire et de ne pas le faire.

Dans cette optique qui vise **une loi cadre le plus vite possible et des mesures urgentes maintenant**, le Collectif s'est donné **une plate-forme budgétaire** pour poursuivre son travail au cours des prochains mois. **Cette plate-forme a été validée avec les membres du Collectif. Elle est cooptée par le mouvement syndical et le mouvement des femmes.** Ce sont donc les représentantEs d'une bonne partie de la population québécoise qui, tout en maintenant leurs objectifs spécifiques, s'unissent derrière cette plate-forme. Tout comme la proposition de loi s'adresse aux parlementaires et au gouvernement du Québec, cette plate-forme vise le budget du Québec 2001-2002. Mais on n'oubliera pas que le fédéral, avec son mini-budget de l'automne 2000, s'esquive une fois les élections gagnées, et passera son tour pour l'exercice habituel du discours annuel sur le budget! En même temps qu'il s'adresse au gouvernement, le Collectif s'adresse aux citoyennes et aux citoyens du Québec. Il vise en particulier à **établir de nouvelles bases de débat** sur l'usage des finances publiques dans la société québécoise. **Des bases qui intégreront le problème de la lutte contre la pauvreté** dans le calcul des actifs et des passifs, comme on est en train d'apprendre à le faire dans le domaine de l'environnement, **et qui reposeront la question de la solidarité** en prenant en compte l'ensemble de la population. Cette campagne budgétaire 2001-2002 amènera le Collectif dans plusieurs régions du Québec. Elle est soutenue par une trousse d'animation, dont fait partie le présent document, un cahier de référence qui détaille la position budgétaire du Collectif.

Et maintenant, à l'ouvrage. Il s'agit ni plus ni moins d'aborder les milliards du point de vue des cennes noires. Après tout, les milliards de Bernard, sont aussi nos milliards. Et les milliards de Martin, ça nous appartient.

Le Collectif

Déclencheur

Connaissez-vous votre revenu annuel pour la dernière année?
Savez-vous dans quel cinquième de la population (du plus riche au plus pauvre) ce revenu vous place?

Voir au besoin le tableau ci-dessous.

Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1997					
Quintile (Cinquième)					
	(le plus pauvre) 5	4	3	2	(le plus riche) 1
	\$				
Personnes seules					
Revenu privé	1 436	4 209	8 127	22 847	47 394
Revenus de transfert	4 988	8 044	8 519	4 016	2 029
Revenu total	6 424	12 253	16 647	26 862	49 423
Impôt	112	717	1 670	5 665	14 540
Revenu disponible	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
Familles					
Revenu privé	6 541	22 147	38 874	57 672	96 135
Revenus de transfert	9 889	8 663	5 937	4 996	4 198
Revenu total	16 430	30 811	44 810	62 668	100 333
Impôt	677	3 755	8 523	14 782	28 078
Revenu disponible	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
Ensemble des unités					
Revenu privé	2 841	12 538	27 245	47 096	85 264
Revenus de transfert	7 169	8 486	6 606	4 812	4 553
Revenu total	10 011	21 024	33 851	51 908	89 817
Impôt	411	2 341	5 729	11 709	24 443
Revenu disponible	9 599	18 683	28 123	40 199	65 374

Notes : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

En gros, un revenu privé est obtenu directement par la personne (revenu d'emploi, de placement, etc.), un revenu de transfert est un retour du gouvernement vers les personnes au titre d'un programme de redistribution ou l'autre (aide sociale, assurance-emploi, allocation familiale, prestation, pension, rente, etc.), le revenu total est la somme des deux et le revenu disponible est le revenu dont on dispose après impôts et transferts.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 17 décembre 1999.

Imaginez maintenant que vous êtes prévenuE qu'au lendemain du prochain budget du Québec, les situations des unEs et des autres seront redéterminées au hasard et que vous ne saurez pas d'avance dans quel cinquième de la population, plus riche ou plus pauvre, vous vous retrouverez. Vous ne savez pas si vous serez une femme, un homme, unE enfant, unE adulte, jeune ou moins jeune, avec ou sans emploi. Vous ne connaissez pas ce que sera votre niveau de scolarité, votre état de santé, votre origine ethnique, votre lieu de résidence, votre réseau social.

Étant ainsi prévenuE, quel genre de budget voudriez-vous,
un budget qui accroisse ou qui réduise les écarts entre riches et pauvres?
Quel genre de mesures voudriez-vous trouver dans ce budget?

Vous êtes maintenant prêtE pour le discours sur le budget 2001-2002 du ministre des Finances du Québec.
Nous vous invitons à écouter ce discours dans le même état d'esprit quand il aura lieu,
habituellement quelque part en mars ou avril.
Et à vous réveiller le lendemain matin en vous demandant comment vous vous sentiriez si vous vous étiez
réveillÉe dans le cinquième le plus pauvre.

*

Peut-être aussi, étant placéE dans ce «voile d'ignorance»,
appréciez-vous cette remarque de John Rawls

*«L'idée intuitive est la suivante : puisque le bien-être de chacun dépend
d'un système de coopération sans lequel nul ne saurait avoir une existence
satisfaisante, la répartition des avantages doit être telle qu'elle puisse
entraîner la coopération volontaire de chaque participant, y compris les
moins favorisés.»*

John Rawls, *Théorie de la justice*

*

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté y a réfléchi
et voici la plate-forme budgétaire qu'il propose pour le budget du Québec 2001-2002.

Suivie de fiches explicatives.

Et d'un texte justificatif où on aborde les milliards du point de vue des cennes noires.



La proposition de loi du Collectif

Un cadre de référence permanent

Le mouvement de citoyenneté qui s'est mis en branle en 1998 pour réclamer une loi cadre sur la base du processus mené par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté n'a cessé de croître depuis, partout au Québec. **La proposition du Collectif est maintenant sur la table.** Depuis le mois de mai 2000, les membres du Collectif ont sensibilisé les parlementaires et le gouvernement du Québec à son contenu et leur ont demandé de faire en sorte que cette proposition devienne une loi. **Il n'est toutefois pas nécessaire d'attendre que cette proposition devienne une loi pour qu'elle devienne un cadre de référence permanent.** Il suffit de bien la comprendre, de se l'approprier, et de la ramener dans les différents forums et lieux de décisions où on peut en faire avancer les principes, les objectifs et les différents éléments de contenu.

Cette proposition a été largement diffusée et on peut également la consulter sur le site Internet du Collectif (www.pauvrete.qc.ca).

En gros, **la loi proposée est à la fois une loi cadre et une loi programme : elle engage le gouvernement du Québec dans un programme d'élimination de la pauvreté en quatre étapes visant à mettre en place en dix ans les cadres permanents d'un Québec sans pauvreté.** Pour veiller et concourir à l'application du programme, elle institue le Conseil pour l'élimination de la pauvreté, lequel compte parmi ses membres des personnes en situation de pauvreté. Toute l'action gouvernementale doit être en cohérence avec les principes et objectifs visés. L'ensemble du gouvernement, notamment le Premier ministre, a des responsabilités au titre de cette loi et doit en rendre compte annuellement. Des mécanismes permettent à la population de participer au suivi de la loi. En précisant les droits auxquels la pauvreté ne doit pas faire obstacle, cette loi fait également avancer l'application de la Charte québécoise des droits et libertés. Les mesures immédiates préconisées dans la proposition du Collectif sont urgentes et peuvent être mises en place sans plus attendre. Elles correspondent d'ailleurs d'assez près aux demandes de la Marche mondiale des femmes relatives à la pauvreté.

À la veille du budget du Québec 2001-2002, le Collectif rappelle la volonté de son réseau:

- ✓ «une loi sur la base de notre proposition le plus vite possible
- ✓ et des actions qui réduisent la pauvreté et les écarts dès maintenant !»

Pour le budget du Québec 2001-2002

Mettre le cap sur les principes et les mesures immédiates de la proposition de loi du Collectif

À partir de ce cadre de référence, fondé, rappelons-le, sur une importante consultation, le choix du Collectif pour sa plate-forme budgétaire 2001-2002 est de mettre le cap sur le fondamental et sur l'urgent et de demander un budget du Québec qui donne effet

- ✓ aux principes et
- ✓ aux mesures immédiates de sa proposition de loi.

On trouvera dans le tableau qui suit la liste des demandes qui composent cette plate-forme ainsi que leur impact budgétaire. Chaque point est ensuite détaillé dans une série de fiches. Le tout est suivi d'une section justificative, intitulée «Aborder la question des chiffres : les milliards face aux cennes noires».

Avant de poursuivre, voici un message pour le ministre des Finances, qui remarquera que nous avons évalué les coûts des demandes sans les additionner. Comment évaluerons-nous sa réponse à cette plate-forme budgétaire? Comme un test de volonté politique. Nous lui demandons de ne pas éviter le problème et ne pas l'empirer. Nous lui demandons d'avancer et de faire le pas suivant. Nous saurons bien reconnaître les pas qui auront été faits et les pas qui n'auront pas été faits. Tout comme le réseau qui s'est formé autour du Collectif.

Monsieur Landry, il faut faire une place à une partie de la population que vous oubliez de budget en budget. C'est maintenant que cela doit être fait. Il ne vous reste plus qu'à déplacer des montagnes. Faites-le et ça se fera.



Plate-forme budgétaire du Collectif

Articles de la Proposition du Collectif	Il est à noter que les demandes du Collectif sont apportées à un moment d'importants surplus dans les finances publiques québécoises et fédérales et après de fortes baisses d'impôt qui ont accru considérablement en quelques années les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.	Coût
Premier principe de la proposition 5.1°	1. Un budget qui inscrive la lutte à la pauvreté comme priorité de l'action gouvernementale et qui prévoit les fonds nécessaires	Dépend de l'importance accordée
Deuxième principe de la proposition 5.2°, 6.3°	2. Un budget qui ait pour effet global de réduire les écarts entre le cinquième plus riche et le cinquième plus pauvre de la population et qui le démontre	Autre façon d'équilibrer l'ensemble de la redistribution prévue
Troisième principe de la proposition 5.3°	3. Un discours du budget qui annonce l'intention du ministère des Finances d'assurer dans ses mécanismes prébudgétaires un niveau d'écoute des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations comparable à celui qui est accordé aux représentants du cinquième le plus riche de la population.	Nul
	4. Un budget qui donne effet aux mesures immédiates préconisées dans la proposition du Collectif et dans les demandes de la Marche mondiale des femmes	
16	a. Appauvrissement zéro : Effet d'appauvrissement zéro du budget pour le cinquième le plus pauvre de la population (en fait amélioration du revenu de ce quintile)	Nul
17	b. Barème plancher : Mise en place d'un barème plancher à l'aide sociale	100 M\$
17	c. Amélioration du revenu des plus pauvres : Hausse des prestations à l'aide sociale au niveau payable aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi	475 M\$
19	d. Gratuité des médicaments : Rétablissement de la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et pour les personnes recevant le supplément de revenu garanti	30 M\$
20	e. Droit aux mesures de formation, d'insertion et d'intégration à l'emploi : Mesures et réinvestissements dans Emploi Québec pour rendre possible la réalisation sur une base volontaire et non discriminatoire du droit aux différentes mesures de formation, d'insertion et d'intégration à l'emploi et au soutien du revenu correspondant	160 M\$ Rétablissement du niveau d'investissement de 1997-1998
24.2°	f. Amélioration de l'allocation familiale : Le rétablissement d'une composante universelle à l'allocation familiale et l'augmentation de l'allocation de base aux familles pauvres pour vraiment couvrir les besoins essentiels des enfants	Selon aménagements fiscaux
30.4°	g. Construction de logements sociaux : La construction de 8 000 nouvelles unités de logement social (HLM, coopératives, OSBL) par année sur deux ans	200 M\$ Si contribution fédérale
Deux mesures immédiates de la proposition de loi du Collectif, l'amélioration de la législation du travail (article 21) et celle du salaire minimum (articles 22, 25.5°), ne sont pas à proprement parler des mesures à incidence budgétaire. Elles ont toutefois un caractère d'urgence et le prochain budget du Québec devrait être compatible avec leur concrétisation.		

Fiches explicatives

pour chacune des demandes de la plate-forme budgétaire

Demande 1

Un budget qui inscrive la lutte à la pauvreté comme priorité de l'action gouvernementale et qui prévoit les fonds nécessaires

Description

On applique ici le premier des trois principes mis de l'avant dans la proposition de loi du Collectif. Il est demandé au ministre des Finances de parler spécifiquement de la lutte à la pauvreté dans son discours sur le budget et de démontrer, décisions budgétaires à l'appui, comment cette question devient une priorité dans l'action gouvernementale là où ça compte : dans la façon d'administrer les finances publiques. Cette demande suppose une volonté politique réelle et affirmée de faire de la lutte à la pauvreté une priorité. Si c'est le cas, cette volonté doit paraître dans le discours et les décisions du ministre des Finances. Et en particulier, elle suppose qu'on est prêt à allouer les fonds publics nécessaires. On retrouve également ici une disposition de la proposition de loi qui dit à l'article 74 que le ministre des Finances doit indiquer dans son discours sur le budget «comment la politique budgétaire du gouvernement donne priorité à l'élimination de la pauvreté».

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Premier principe de la proposition. Article 5.1^o

5. Le Programme et les mesures qui le constituent reposent sur les trois principes suivants :

1^o l'élimination de la pauvreté est une priorité de l'action gouvernementale jusqu'à ce qu'on puisse considérer le Québec comme une société sans pauvreté; ...

Pourquoi cette exigence?

Parce que c'est un test de la volonté politique. On ne pourra pas croire un gouvernement qui ne traduit pas sa volonté de lutter contre la pauvreté par des mesures qui ont un impact budgétaire.

Coûts

Les coûts ici dépendent de l'importance accordée à cette priorité. Si par exemple, les mesures immédiates et urgentes demandées plus loin trouvaient leur place dans le budget du Québec, on pourrait dire que le principe énoncé ici se trouve respecté.

Citations à l'appui

«Les citoyens et les citoyennes sur le terrain qui vivent des situations de pauvreté ou qui travaillent auprès de ces personnes vous disent : URGENCE.»

Une organisatrice communautaire en CLSC lors d'une animation à l'école d'été de l'Université Concordia en juin 2000.

«Il faut penser aux effets globalisants de la pauvreté. Si les autres autour s'appauvrissent, ta communauté s'appauvrit et toi tu t'appauvris. Il y a là un impact pour dynamiser les communautés. Tout le monde gagne à lutter contre la pauvreté.» «Les gens disent qu'il n'y a plus de projet de société. On offre d'en mettre un sur la table.» «Les Québécois ont une conscience sociale et il y a une recherche au Québec de garder le filet de sécurité sociale. La société distincte est faite comme ça.» «La fierté de la société distincte, je suis sûre de ça !»

Des personnes participant à une rencontre du Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue, en juin 2000.

«Il ne suffit pas qu'une majorité de citoyens comprenne enfin les bienfaits et la nécessité de la solidarité, ni même qu'elle soit disposée à en payer le prix fort, pour qu'aussitôt un nouveau modèle social prenne corps dans les choix politiques. Car le jour où ce nouveau consensus existe, personne ne le sait! Chaque citoyen ne sait pas à quel point son propre sentiment est partagé. Et surtout, il ne sait pas que les autres aussi seraient disposés à supporter leur part de l'effort de solidarité.»

Jacques Généreux. Une raison d'espérer. Paris, Plon, Agora, 1997, p. 39-40.

Demande 2

Un budget qui ait pour effet global de réduire les écarts entre le cinquième plus riche et le cinquième plus pauvre de la population et qui le démontre

Description

On applique ici le deuxième des trois principes mis de l'avant dans la proposition de loi du Collectif. L'idée est de corriger une tendance nette à l'accroissement des écarts entre les plus riches et les plus pauvres prise dans les derniers budgets et d'inverser cette tendance en s'assurant que le total des mesures budgétaires ait pour effet que dans les années subséquentes le revenu net du cinquième le plus pauvre de la population s'accroisse plus rapidement que le revenu net du cinquième plus riche. Cela pourrait se traduire par des réaménagements de la fiscalité qui s'assurent de redistribuer la richesse à tous et toutes et non aux seuls contribuables qui paient de l'impôt, de même que par des réinvestissements dans des programmes communs ou dans des mesures de transferts aux personnes comme la sécurité du revenu, l'aide financière aux étudiants, les rentes, les allocations familiales.

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Deuxième principe de la proposition. Article 5.2°.

5. Le Programme et les mesures qui le constituent reposent sur les trois principes suivants : ...

2° l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche; ...

Ce principe est répercuté dans le troisième objectif à l'article 6.3°.

6. Les objectifs du Programme, au terme du second plan d'action, sont les suivants : ...

3° les écarts de revenu privé et de revenu disponible entre le cinquième le plus pauvre de la population et le cinquième le plus riche ont été réduits, l'atteinte d'une cible le démontrant; ...

Pourquoi cette exigence?

Le niveau d'inégalités dans la société québécoise est inacceptable et il ne se réduira pas tout seul. Rappelons que le revenu disponible moyen d'une personne seule du cinquième le plus pauvre est d'environ 6 300\$ et de 15 700\$ pour une famille, ce qui est insuffisant pour couvrir correctement leurs besoins essentiels. L'idée ici est qu'il vaut mieux, pour les personnes comme pour la société, ajouter un dollar sur un revenu de 6000\$ que sur un revenu de 100 000\$ parce que ce dollar est plus utile, économiquement, humainement et socialement parlant, s'il est utilisé là où les besoins sont plus vitaux. On observe depuis des années une tendance inverse. L'écart s'accroît dans la possibilité d'acquérir des revenus privés (revenus de travail, de placement et autres) entre les plus riches et les plus pauvres. Jusqu'à tout récemment, cet accroissement a été relativement neutralisé par les impôts et les transferts aux personnes, mais les derniers budgets québécois et fédéral ont complètement ôté ce frein et ont même contribué à l'accroissement des écarts par d'énormes baisses d'impôt aux personnes et aux entreprises. On sait que réduire les impôts dans le système actuel a l'effet direct d'augmenter les écarts de revenu nets entre ceux et celles qui paient des impôts et ceux et celles qui sont trop pauvres pour en payer. Seulement avec les baisses d'impôt québécois et fédéral annoncées en l'an 2000, l'écart de revenu net entre une famille de 2 adultes 2 enfants du cinquième le plus riche de la population et d'une famille similaire du cinquième le plus pauvre aura été creusé de plus de 2000\$ au cours de l'année 2000 et il sera de l'ordre de plus de 4000\$ en 2004.

Coûts

La demande n'est pas chiffrée. Elle suppose tout simplement une autre façon d'équilibrer l'ensemble de la redistribution prévue. Par exemple, dans le budget 2000-2001, le gouvernement a redistribué 4,5 milliards \$ en baisses d'impôt à 60% de la population sans aucune mesure comparable envers le 40% le plus pauvre. La logique de cette demande voudrait que ce 4,5 milliards \$ ait été redistribué en considérant 100% de la population selon une méthode qui ferait que le revenu net du 20% le plus pauvre s'améliore davantage que le revenu net du 20% le plus riche. Une autre façon d'envisager la chose aurait été de maintenir le niveau de contribution et d'utiliser ces 4,5 milliards \$ pour améliorer l'accès à des services communs qui profitent à tous et toutes.

Citations à l'appui

«Il n'est plus possible d'accepter qu'une société polarisée soit le prix inévitable à payer pour le progrès économique. Ce coût est trop élevé pour tous et chacun d'entre nous.»

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Rapport final sur la cohésion sociale, 1999.

«Le 4,5 MM\$ [de baisses d'impôts qui augmentent de façon nette les écarts entre le 60% qui paie des impôts et le 40% plus pauvre de la population], je l'avais jamais vu comme ça. On m'a pas demandé mon choix. On a fait le choix pour moi. Les valeurs de la société québécoise historiquement étaient pas ça.»

Une contribuable participant à une rencontre du Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue, en juin 2000.

«Ce budget [du Québec 2000-2001] qui ne devait pas faire de perdants a pourtant fait des oubliés: les personnes les plus démunies et les travailleurs et travailleuses à faible revenu qui n'obtiendront pas plus d'argent pour se nourrir, se loger et se vêtir convenablement. Notre système de redistribution reposerait-il sur la conviction qu'il est plus profitable pour tout le monde de donner de l'argent à ceux qui en possèdent déjà, en tenant pour acquis que les forces libres du marché se chargeront ensuite de répartir la richesse de façon équitable à travers la population? Si tel est le cas, nous attendons encore de ce principe qu'il remplisse sa promesse.»

Centraide Québec. Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres. Québec, 2000, p. 8.

«On a connu une sortie de la pauvreté, mais dans l'inégalité. C'est à l'inégalité qu'il faut s'attaquer parce que sans ça, on recommence.»

Une personne participante lors d'une animation à l'école d'été de l'Université Concordia en juin 2000.

«Mais l'on doit s'intéresser aussi à l'existence des fortes corrélations entre le degré d'équité dans la distribution du produit national et l'état de santé (Marmot et al, 1989; Wilkinson, 1992). Les données disponibles suggèrent que la répartition du revenu dans les sociétés a un effet important sur l'espérance de vie (Wilkinson, 1992). [...] Au Japon, par exemple, l'espérance de vie à la naissance est passée, entre 1955 et 1986, de 63,6 à 75,2 ans pour les hommes, et de 67,8 à 80,9 ans pour les femmes. Afin de saisir l'ampleur du changement, soulignons qu'une telle amélioration supposerait, au Royaume-Uni notamment, l'élimination de tous les décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires et à la plupart des cancers. La part du produit national brut que le Japon consacre au système de santé est pourtant l'une des plus basses parmi les pays développés. De plus, le Japon s'avère non seulement le pays qui a connu au cours des dernières décennies la plus rapide croissance économique, mais aussi celui où les écarts dans la répartition des revenus entre riches et pauvres sont les plus faibles. En étudiant plusieurs exemples de sociétés égalitaires en bonne santé, Wilkinson explique qu'elles semblent avoir une caractéristique commune : leur cohésion sociale.»

Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Pour réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1999, p. 17.

Demande 3

Un discours du budget qui annonce l'intention du ministère des Finances d'assurer dans ses mécanismes pré-budgétaires un niveau d'écoute des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations comparable à celui qui est accordé aux représentants du cinquième le plus riche de la population

Description

On applique ici le troisième des trois principes mis de l'avant dans la proposition de loi du Collectif. La demande est que le ministre des Finances rende compte de la façon dont il se met à l'écoute des divers secteurs de la population, qu'il prenne les moyens dorénavant pour accorder de l'importance dans son emploi du temps à des contacts avec des personnes et des associations qui ont une prise directe sur la question de la pauvreté, qu'il puisse le démontrer de façon comparative et qu'il puisse expliquer comment il tient compte des représentations qui lui sont faites. L'idée n'est pas d'opposer les pôles plus riche et plus pauvre de la population, mais de hausser l'importance accordée à ce dernier pôle à un niveau comparable au premier.

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Troisième principe de la proposition. Article 5.3°.

5. Le Programme et les mesures qui le constituent reposent sur les trois principes suivants : ...

3° les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent sont associées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces mesures.

Pourquoi cette exigence?

Le pouvoir d'influence du cinquième plus pauvre de la population auprès du ministre des Finances et de son ministère est à construire. On veut augmenter ici la part d'influence des personnes en situation de pauvreté dans la dynamique de prise de décision du ministère. Le ministère des Finances ne part pas à zéro sur cette question puisque des rencontres ont eu lieu en 1998 et en 1999 avec le Carrefour de savoirs sur les finances publiques, un petit groupe de personnes aux prises avec la pauvreté qui a mis le ministre au défi d'entrer en dialogue avec lui. Outre le dialogue qui en soi a été instructif, ces échanges ont eu jusqu'à date un impact négligeable sur les décisions budgétaires. On pourrait toutefois prendre appui sur cette expérience pour penser un mécanisme qui conviendrait à la fois aux personnes en situation de pauvreté, à leurs associations et au ministère des Finances comme tel. Il y a ici un déficit démocratique important à combler. On ne peut que constater l'énorme pouvoir d'influence des milieux d'affaires et des biens nantis sur les décisions budgétaires et économiques du gouvernement. Le poids de cette influence semble beaucoup plus de l'ordre de la règle d'un dollar/un vote que de la règle d'une personne/un vote. Il suffit de lire les mémoires des uns et des autres et de remarquer comment, après consultations publiques, le ministre des Finances du Québec, qui avait annoncé des baisses d'impôt de 1,3 milliards \$ dans son discours du budget 1999-2000, a finalement porté ces baisses d'impôt à 4,5 milliards \$. Comparativement, il est très facile de négliger l'expérience, l'expertise, les perspectives qui ne peuvent être acquises que lorsqu'on vit soi-même une situation de pauvreté ou qu'on est associéE de près aux difficultés que rencontrent les personnes en situation de pauvreté pour fonctionner dans une société à haut standard de revenu. Or ce sont des connaissances précieuses pour qui veut gouverner dans l'équité et la justice. Quand ces connaissances manquent à la prise de décision économique, toute la société y perd au change, sur le plan de la démocratie et du sentiment de cohésion sociale, mais aussi sur le plan de l'efficacité.

Coûts

Il n'y a pas à proprement parler de coûts significatifs. L'impact est dans l'introduction de nouvelles préoccupations et façons de faire dans l'emploi du temps du ministre et de son ministère. Le budget de fonctionnement régulier du ministère des Finances pourrait absorber les dépenses qui pourraient être occasionnées aux personnes en situation de pauvreté pour leur participation.

Citations à l'appui

«La vision extérieure et les idées te permettent d'amener du sang nouveau. C'est ça des fois qui fait épanouir le système qui était en vase clos avant.»

Un participant du Carrefour de savoirs sur les finances publiques.

«Je m'attendais à ce qu'ils me posent des questions sur les gens à faible revenu, raconte Nathalie Martel, une fonctionnaire attitrée à la politique de l'impôt des particuliers. Mais leurs questions portaient sur l'ensemble du budget. J'étais fascinée par leur curiosité intellectuelle. Souvent, ils en savaient plus que moi.»

Nathalie Martel, fonctionnaire attitrée à la politique de l'impôt des particuliers, à propos de la participation des membres du Carrefour de savoirs sur les finances publiques au huis clos du budget, citée dans un article de Nathalie Labonté, Le budget du Trésor et les pauvres, Work-out et huis clos, Recto-Verso, mai-juin 1999.

«Donner aux pauvres les moyens de s'organiser et de participer à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale [...] leur permettant de devenir de véritables partenaires du développement [...] formuler des plans nationaux [...] pour réduire considérablement la pauvreté et éliminer la pauvreté absolue.»

Engagement des Nations au Sommet de Copenhague, 1995.

«Ceux et celles qui vivent avec la pauvreté sur une base quotidienne sont des expertEs de la pauvreté. Leur connaissance et leur expérience a trop de valeur pour être ignorée. [...] Les contributions [des personnes qui vivent avec la pauvreté dans le cadre des travaux du Groupe parlementaire non partisan sur la pauvreté] sont de puissants rappels que la pauvreté a rapport à des personnes, pas seulement à des statistiques.»

All Party Parliamentary Group on Poverty. Policy, poverty & participation. First report of the All Party Parliamentary Group on Poverty. Londres, juillet 1999, p. 3 et 5.

«Tant que le pauvre n'est pas écouté, tant que les responsables de l'organisation d'une cité ne s'instruisent pas de lui et de son monde, les mesures prises pour lui ne seront que des gestes par à-coups, répondant à des exigences superficielles et d'opportunité.»

Joseph Wresinski dans Groupe de recherche Quart Monde-Université. Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble. Paris, Les Éditions de l'atelier, Éditions Quart Monde, 1999.

«Ainsi, dans les démocraties occidentales, a-t-on laissé les minorités défavorisées, peu armées pour défendre leurs intérêts, supporter en totalité le poids des mutations technologiques et économiques engagées dès les années 1970. On pouvait faire autrement, mais on ne l'a pas fait, tout simplement parce que la majorité épargnée par la «crise» n'y trouvait pas son intérêt. Le premier degré de l'horreur politique, c'est ce refus du partage dans des sociétés pourtant toujours plus riches.»

«De même, les responsables politiques ne voient pas naître cette nouvelle volonté commune, pour la simple et bonne raison qu'ils ne demandent jamais aux électeurs dans quel monde ils veulent vivre ni ce qu'ils sont disposés à payer pour l'obtenir. On demande aux électeurs de se prononcer sur la relance ou sur la maîtrise des déficits publics, sur la réduction du temps de travail ou sur la monnaie unique. Le débat technique a noyé le vrai débat politique qui est d'abord un débat sur nos finalités, nos buts communs, sur le monde que nous voulons construire ensemble et sur les mondes que nous rejetons.»

Jacques Généreux. Une raison d'espérer. Paris, Plon, Agora, 1997, p. 38 et 40.

Demande 4

Un budget qui donne effet aux mesures immédiates préconisées dans la proposition du Collectif et dans les demandes de la Marche mondiale des femmes

Description

Les mesures immédiates de la Section II de la proposition du Collectif et quelques autres des sections suivantes peuvent et doivent être mises en œuvre sans attendre. Ces mesures ont un caractère d'urgence et plusieurs d'entre elles, qui se retrouvaient aussi dans les demandes québécoises de la Marche mondiale des femmes, ont un impact budgétaire. Le Collectif les réitère ici en bloc et en fournit ensuite les détails dans les points suivants.

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

La Section II de la proposition, intitulée «Mesures immédiates».

Pourquoi cette exigence?

Le refus opposé par le gouvernement québécois aux demandes relatives à la pauvreté de la Marche des femmes a été largement décrié et pour cause, il est inacceptable. Plusieurs de ces demandes font l'objet d'un large consensus et viennent confirmer une transformation des mentalités que la population vit, mais que le gouvernement n'opère pas. Il est impensable de lutter contre la pauvreté sans investir les fonds nécessaires. Il faut donc revenir à la charge et maintenir les demandes, en raison du caractère d'urgence des situations auxquelles elles veulent répondre. Si la pertinence de lutter contre la pauvreté est reconnue par le gouvernement, il faut agir maintenant pour donner un signal clair de cette volonté politique. La vie des gens n'attend pas.

Coûts

Les coûts ont été détaillés mesure par mesure. L'addition n'est pas faite ici pour ne pas créer l'illusion qu'il y a un coût total fixe. En fait les améliorations apportées sont toutes susceptibles d'avoir un impact budgétaire positif à moyen ou long terme, soit en conduisant à limiter les coûts sociaux de la pauvreté, soit en générant de nouvelles activités économiques et donc de nouveaux revenus pour le gouvernement. Dans l'approche préconisée par le Collectif, tous les pas faits dans cette direction seront remarqués. Les pas qui ne seront pas faits seront soulignés également.

Citations à l'appui

«Depuis quelques années, nous avons acquis la conviction que l'existence de la pauvreté et des inégalités sociales comporte des coûts et des conséquences qui font que notre société «se tire dans le pied» en n'investissant pas suffisamment ou de manière adéquate dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. C'est donc faire fausse route que de croire que le problème de la pauvreté n'appartient qu'aux personnes pauvres et aux organismes qui ont pour mission de leur venir en aide puisque nous en payons tous le prix.»

Centraide Québec. Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres. Québec, 2000, p. 4.

«Mais pour tous au fond, et sous des formes diverses, la doctrine est la même, elle se ramène clairement à cette pensée fondamentale : il y a entre chacun des individus et tous les autres un lien nécessaire de solidarité; c'est l'étude exacte des causes, des conditions et des limites de cette solidarité qui seule pourra donner la mesure des droits et des devoirs de chacun envers tous et de tous envers chacun, et qui assurera les conclusions scientifiques et morales du problème social.»

Léon Bourgeois, Solidarité. Paris, Armand Collin, 1907 (1896), p. 15.

Demande 4a

Appauvrissement zéro

Effet d'appauvrissement zéro du budget pour le cinquième le plus pauvre de la population (et en fait d'amélioration du revenu de ce quintile)

Description

Ce qui est demandé ici, c'est une réelle application de la «clause d'appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population» mise de l'avant par les mouvements sociaux au moment du Sommet sur l'économie et l'emploi de Montréal et qui n'a été retenue que pour les personnes éprouvant des contraintes sévères à l'emploi. Il est demandé ici que cette mesure soit appliquée à l'ensemble du cinquième le plus pauvre de la population tel que la revendication de 1996 le demandait. À ce titre, aucune mesure budgétaire ne pourrait appauvrir ce quintile.

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Article 16.

16. Aucune mesure, notamment législative et réglementaire, ne peut avoir pour effet d'appauvrir les personnes constituant le cinquième le plus pauvre de la population.

Pourquoi cette exigence?

En 1996, un sondage SOM avait largement été favorable à cette mesure qui prétend que dans une société riche comme la société québécoise, il n'est pas acceptable de diminuer le revenu d'une personne qui n'arrive déjà pas. Répétons-le, le revenu moyen des personnes de ce quintile ne couvre pas leurs besoins essentiels. Appauvrir une personne dans cette situation, c'est nécessairement lui imposer un déficit humain et l'obliger à prendre dans sa propre vitalité ce qui lui est retiré en revenu. On pourrait croire que l'application de ce critère aille de soi. Pourtant, pour en donner un exemple, à plusieurs reprises depuis 1996, le gouvernement a évité d'indexer les prestations d'aide sociale, ce qui a causé un appauvrissement des personnes concernées compte tenu de l'augmentation non compensée du coût de la vie. Aucune indexation des prestations des personnes assistées sociales considérées aptes au travail (70% des ménages à l'aide sociale) n'a été annoncée pour 2001.

Coûts

Aucun. Si le gouvernement adoptait des mesures appauvrissant des personnes du cinquième le plus pauvre, en réalité, il viendrait «économiser» dans son budget de dépenses en transférant le fardeau sur les personnes elles-mêmes. Autrement dit, il transférerait une responsabilité commune inscrite dans la dépense intérieure brute en dépense vitale assumée par les personnes. C'est notamment l'effet subtil de ne pas indexer les prestations de sécurité du revenu

Citations à l'appui

«Tu peux pas être fier d'appartenir à une communauté qui appauvrit.»

Une personne participant à une rencontre du Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue, en juin 2000.

«Sur le plan social, les échancrures dans les filets de nos systèmes de santé et de sécurité du revenu ont maintenant de cruelles conséquences qui ne peuvent plus être niées. L'accès difficile à des soins urgents, le sort des personnes âgées, l'appauvrissement des bénéficiaires de la sécurité du revenu ou du régime de l'assurance-emploi, nous ont maintes fois explosé au visage au cours des derniers mois. Les réponses offertes ont été trop souvent celles de réformateurs orgueilleux et entêtés qui refusaient d'admettre les faiblesses du modèle qu'ils avaient mis en place, guidés par des objectifs comptables et des théories alambiquées sur les façons de faire. L'année 2001, pour en être une «bonne et heureuse», selon la formule consacrée, devrait en être une de consolidation dans divers secteurs, d'un petit retour aussi à ces préoccupations ou ces valeurs humaines que nous avons tous tant glorifiées au cours de la période des Fêtes. Obligeons-nous à «penser personnes», à l'amélioration de leur niveau et qualité de vie à toutes [...]. Cherchons en priorité, pour 12 mois, à relever notre taux de BNB (bonheur national brut).»

J.-Jacques Samson, éditorialiste, dans L'année du bonheur national brut, Le Soleil, 3 janvier 2001, p. A 19.

Demande 4b

Barème plancher

Mise en place d'un barème plancher à l'aide sociale

Description

La demande est d'inscrire dans la loi que la prestation d'aide sociale (assistance-emploi) est garantie comme une prestation minimum qui ne peut être l'objet d'aucune coupure, récupération ou pénalité tant que la prestation n'assure pas la couverture des besoins essentiels. Cette demande est complétée par la demande suivante (4c) qui hausse le niveau de la prestation d'aide sociale.

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Article 17, premier alinéa.

17. Toute personne admissible à la prestation versée au titre de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (L.R.Q. chapitre S-32.001) doit avoir accès à un revenu plancher. Ce revenu plancher est constitué de cette prestation et des revenus, gains et avantages qui peuvent lui être ajoutés. Aucune réduction ne peut avoir pour effet de priver cette personne de ce revenu pour un mois donné. ...

Pourquoi cette exigence?

Cette demande correspond à une revendication développée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec pour rétablir le droit inconditionnel à un revenu minimum au titre de l'aide sociale. Ce droit existait dans la loi de 1969, mais son énoncé est disparu des lois plus récentes. La prestation d'aide sociale pour une personne seule est présentement de 489\$, mais elle peut être soumise à des coupures pour partage de logement, à des récupérations pour trop payés, à des pénalités pour non participation à des mesures d'insertion, de sorte que pour bien des personnes, le montant est beaucoup moindre. La coupure pour partage de logement est en voie d'être éliminée. Quant aux autres montants déduits de la prestation, on peut observer deux poids deux mesures dans les arguments apportés. Le gouvernement veut maintenir les pénalités et les coupures pour désinciter à la fraude, mais cet argument est peu solide parce que dans des cas similaires de dettes, manquements ou pénalités, le code civil prévoit un montant de subsistance insaisissable plus élevé que la prestation d'aide sociale. Par ailleurs on peut argumenter que 489\$ par mois est déjà très en dessous du seuil de couverture des besoins essentiels et que diminuer ce montant de 50\$, 100\$ ou 150\$, c'est se payer avec une livre de chair comme le shylock du Marchand de Venise. Ensuite il y aurait un avantage systémique à affranchir la prestation de base de toute coupure et pénalité : dépénaliser un système qui devient dysfonctionnel et générateur de pauvreté à force de contrôler la vie des personnes et de saper leur confiance. Pour le gouvernement, les impacts budgétaires sont faibles. Pour les personnes, ils sont vitaux. Les impacts symboliques quant à eux sont immenses : c'est toute l'attitude d'une administration envers les personnes qui est ainsi verrouillée. Annoncer un barème plancher, ce serait donner un signal clair de volonté politique.

Coûts

Environ 100 M\$. Selon les estimés du Collectif, il faut compter 19 M\$ pour les compensations pour dettes dites de bonne foi (récupération des trop payés à raison de 56\$ par mois), 20 M\$ pour les compensations pour dettes dites de mauvaise foi (récupération des trop payés à raison de 112\$ par mois), 6 M\$ pour les sanctions liées aux obligations d'emploi et d'insertion (pénalités cumulables de 75\$ ou 150\$ par mois) et 52 M\$ pour éteindre ce qui reste de la coupure pour partage de logement (coupure de 50\$ par mois). Le gouvernement a déjà annoncé qu'il mettrait fin pendant son mandat à la coupure pour partage de logement. Une partie a déjà été réalisée. Il reste à réaliser l'autre. Ce pourrait être maintenant.

Citations à l'appui

«[En référant à l'histoire du gâteau] On travaille avec les quatre personnes qui n'en ont pas eu. On nous demande de partager en quatre le morceau qui n'existe pas en s'assurant qu'il n'y ait pas d'abus.»

Des fonctionnaires travaillant dans une direction régionale de la sécurité du revenu et dans des Centres locaux d'emploi.

Demande 4c

Amélioration du revenu des plus pauvres

Hausse des prestations à l'aide sociale

au niveau payable aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi

Description

La demande est de hausser les prestations d'aide sociale (assistance-emploi) des personnes dites aptes (489\$ par mois pour une personne seule) et des personnes à qui on reconnaît des contraintes temporaires à l'emploi (592\$ par mois pour une personne seule) au niveau des prestations accordées aux personnes à qui on reconnaît des contraintes sévères à l'emploi (716\$ par mois pour une personne seule).

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Article 17, second alinéa.

17. ... À compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, le gouvernement porte le montant de la prestation payable à toute personne admissible au programme d'assistance-emploi au niveau de celle qui est payable à une personne présentant des contraintes sévères à l'emploi.

Pourquoi cette exigence?

Le raisonnement fait est qu'une prestation de sécurité du revenu devrait couvrir les besoins essentiels reconnus. Pour le moment seule la prestation accordée à une personne à qui on reconnaît des contraintes sévères à l'emploi couvre les besoins essentiels reconnus par le ministère de la Solidarité sociale. Il faut noter que le ministère se base sur des études qui datent de plusieurs années et que d'autres études démontrent que le niveau de couverture devrait être encore plus élevé. Par exemple une étude du Dispensaire diététique de Montréal l'établissait à 800\$ par mois en 1996. L'argument apporté pour ne pas couvrir complètement les besoins essentiels reconnus des personnes aptes ou ayant des contraintes temporaires à l'emploi est que ces personnes peuvent aller chercher des gains d'emploi permis qui, combinés à la prestation, couvriraient alors les besoins essentiels. La réalité montre que cette vision est inadéquate. De nombreuses personnes aptes n'arrivent pas à obtenir des gains d'emploi et quand ils existent les revenus tirés de ces emplois sont précaires. On ne peut pas se fier là-dessus comme base d'équité pour s'assurer que les besoins essentiels sont couverts dans le filet de sécurité sociale. La demande du Collectif pour ce budget est donc de hausser toutes les prestations au niveau de couverture reconnu par le Ministère. En passant il ne faut pas confondre un tel seuil de couverture des besoins essentiels avec un éventuel seuil de pauvreté, sur lequel les chercheurs ne s'entendent d'ailleurs pas, mais qui serait forcément substantiellement plus élevé : le revenu dont il est question ici reste un revenu de fortune (si on peut dire!) sous la barre des 10 000\$.

Coûts

Environ 475 M\$. Selon les estimés du Collectif, il faudrait compter 392 M\$ pour la mise à niveau des ménages sans contraintes à l'emploi, 81 M\$ pour les ménages ayant des contraintes temporaires et 3 M\$ pour les ménages ayant une allocation mixte. Si le coût de cette mesure semble élevé, il faut considérer que c'est le coût d'un déficit humain et du déplacement vers une collectivité qui n'est pas en manque d'un coût social totalement absorbé en ce moment par le manque à vivre des personnes placées en déficit de ce revenu. Il faut donc évaluer le coût de le faire, mais aussi le coût de ne pas le faire parce que ce manque à gagner annuel a des impacts ensuite sur les coûts sociaux de la pauvreté dans la santé, l'éducation, la justice, et ainsi de suite, ce qui au terme a de toute façon un impact budgétaire.

Citations à l'appui

«Paradoxalement, l'une des causes du maintien de la pauvreté repose sur le montant des prestations offertes par l'entremise du système de sécurité du revenu et de l'assurance emploi pour les travailleurs et travailleuses à faible revenu. À l'heure actuelle, ces montants ne sont pas suffisants pour permettre aux personnes qui en bénéficient de répondre à leurs besoins essentiels, ce qui signifie concrètement que trop souvent, ces personnes ne mangent pas à leur faim et n'ont pas les moyens de se loger et de se vêtir

convenablement. En fixant des seuils de prestations trop peu élevés pour couvrir les besoins essentiels, l'État espère que les prestataires feront plus d'efforts pour se libérer de la dépendance à l'aide sociale. Cependant, cette politique entraîne généralement l'effet contraire : placées dans des conditions de survie, les personnes doivent subir le stress et la honte, en viennent à se sentir coupables et perdent leur estime d'elles-mêmes. Beaucoup d'entre elles ne retrouvent plus l'espoir et l'énergie nécessaires pour se chercher du travail ou entreprendre une formation, se découragent devant la multitude des obstacles qui les attendent et finissent par renoncer. Rarement a-t-on l'idée d'imaginer quels efforts de débrouillardise et de courage sont déployés par des personnes ne disposant que d'environ 500\$ par mois pour se loger, se nourrir et se vêtir. Il faut avoir fait l'essai de vivre avec une telle somme pendant quelques mois avant de prétendre que la société est trop généreuse envers les personnes assistées sociales.»

«Parce que l'insuffisance du système de sécurité du revenu contribue à maintenir des personnes dans une situation de pauvreté, nous déboursions en quelque sorte *dans le vide*.»

Centraide Québec. Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres. Québec, 2000, p. 7-8 et 11.

Demande 4d

Gratuité des médicaments

Rétablissement de la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et pour les personnes recevant le supplément de revenu garanti

Description

La demande consiste à rétablir l'accès gratuit aux médicaments prescrits tel qu'il existait avant la mise en place de l'assurance-médicaments pour les personnes à l'aide sociale et pour les personnes recevant le supplément de revenu garanti au titre de la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Article 19.

19. Les personnes admissibles à une prestation au titre de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et les bénéficiaires du supplément de revenu garanti en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse (L.R.C. 1985, chapitre O-9) ont un accès gratuit aux médicaments visés à la Loi sur l'assurance-médicaments (L.R.Q., chapitre A-29.01).

Pourquoi cette exigence?

Avant l'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments, l'accès aux médicaments prescrits était couvert entièrement pour les personnes à l'aide sociale et les personnes recevant le supplément de revenu garanti. Lors de l'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments, on a imposé le paiement d'une franchise de 16\$ par mois à ces catégories de prestataires sans augmenter leur revenu d'aide sociale ou de supplément garanti. En plus, les prestations d'aide sociale n'ont pas été indexées pendant plusieurs années et leur pouvoir d'achat a donc décliné. Il est arrivé ce qui arrive quand on ajoute une dépense obligatoire à un budget qui ne couvre pas les besoins vitaux: on a observé de nombreux cas de personnes choisissant entre des médicaments ou de la nourriture, ou arrêtant de consommer des médicaments nécessaires en même temps que des médicaments non nécessaires. Maintenir la franchise quand des gens ont des revenus si bas, c'est augmenter le déficit humain et les coûts sociaux. Des études ont démontré les impacts sur la santé. On peut aussi invoquer un argument d'équité horizontale : en déboursant pour la part de franchise qu'elle doit assumer à partir d'une prestation qui ne prévoit pas cette dépense dans le minimum vital prévu, une personne à l'aide sociale malade sera ainsi privée d'un revenu qu'on accorde à une personne à l'aide sociale en bonne santé. La gratuité des médicaments a été rétablie pour les personnes à qui on reconnaît des contraintes sévères à l'emploi. Il n'y a aucune raison ici, puisque la situation d'aide de dernier recours est la même pour tout le monde, de ne pas la rétablir pour tout les personnes recevant cette aide. Ne pas le faire, c'est pire : c'est grignoter quelques millions \$ sur la santé des plus mal prisés pour devoir le repayer ensuite en coûts de santé.

Coûts

Environ 30 M\$. En 1999, les personnes assistées sociales ont déboursé 23,5 M\$ en frais de franchise pour l'assurance-médicaments et les personnes recevant le supplément de revenu garanti complet ont déboursé 7,3 M\$. Cependant ces chiffres ne tiennent pas compte de la non-consommation, i.e. des médicaments dont des personnes se sont privées par défaut de pouvoir payer la franchise. Pour rétablir la gratuité également pour les personnes recevant un supplément de revenu garanti partiel, il faudrait prévoir un montant supplémentaire de 89,3 M\$.

Citations à l'appui

«Réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté constitue un important défi. L'ignorer serait de courte vue puisque selon plusieurs experts, dans les pays industrialisés, il faudra relever ce défi pour augmenter l'espérance de vie nationale. Rappelons ici que, en plus de veiller à ce que l'ensemble des services de santé, via le maintien de la gratuité et de l'universalité des programmes, soient accessibles à toutes les catégories de population, le ministère de la Santé et des Services sociaux intervient de diverses façons sur les grands déterminants de la santé et du bien-être.»

«Concrètement, d'après ces résultats, la moins bonne santé physique et psychologique des Québécois pauvres et très pauvres ne peut être attribuée que très partiellement au fait qu'ils fument plus, qu'ils aient un moins bon soutien social, qu'ils soient davantage exclus du marché du travail, qu'ils sont moins scolarisés ou qu'ils sont plus touchés par l'obésité. La situation financière des familles québécoises s'avère un déterminant fondamental de leur état de santé physique et psychologique.»

Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Pour réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1999, p. 4-5 et 12.

Demande 4e

Droit aux mesures de formation, d'insertion et d'intégration à l'emploi **Mesures et réinvestissements dans Emploi Québec pour rendre possible la réalisation** **sur une base volontaire et non discriminatoire du droit aux différentes mesures de** **formation, d'insertion et d'intégration à l'emploi et au soutien du revenu** **correspondant**

Description

La demande ici est de rehausser la participation du gouvernement à Emploi Québec à son niveau antérieur de 1997-1998, ceci pour permettre des mesures d'insertion plus efficaces et plus accessibles, notamment pour les personnes non couvertes par la partie fédérale du financement au même organisme. Les mesures ne sont pas décrites spécifiquement et elles pourraient être de diverses natures, mais le réinvestissement vise à pouvoir offrir des mesures de qualité à toute personne qui en fait la demande, peu importe son âge et son statut de soutien au revenu (assurance ou assistance emploi). Il vise aussi à améliorer le soutien au revenu des personnes assimilées au régime d'aide sociale (assistance emploi) qui, en ce moment, est significativement moindre que le soutien accordé aux personnes relevant du régime d'assurance emploi. Indirectement, puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une mesure budgétaire, la demande vise à mettre fin à l'obligation faite aux personnes assistées sociales, notamment aux jeunes, de participer à des activités d'insertion, et à remplacer cette obligation par un accès volontaire à ces mesures. Ce qui suppose les provisions budgétaires nécessaires pour pouvoir répondre à la demande.

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Article 20.

20. Toute personne a droit, à sa demande, à des mesures d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi dans un cheminement continu et adapté à sa situation et à ses choix. Les mesures nécessaires à l'exercice de ce droit sont mises en œuvre dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi.

Pourquoi cette exigence?

Dans le domaine de l'aide à l'emploi, il y a un paradoxe en ce qui concerne les personnes assistées sociales. Le gouvernement persiste à recourir à une approche punitive et obligatoire de l'insertion qu'on pourrait résumer par l'expression «489\$, coupable!». Coupable dans les deux sens : comme dans «culpabilité» et comme dans «coupé». Être apte au travail et inscritE à l'aide sociale entraîne une présomption subtile de culpabilité qui conduit certainEs décideurEs à penser de vous que vous irez davantage dans le droit chemin de l'insertion sous la menace d'une coupure qui vous pénalisera si vous ne le faites pas. L'obligation d'insertion sous peine de pénalité est inscrite dans la loi pour tous les prestataires aptes, et en plus le gouvernement vient de décréter la mise en application de l'obligation faite aux jeunes de participer à des parcours d'insertion, toujours sous peine de pénalité (75\$ par mois pour un an, avec un cumul possible d'un autre 75\$ par mois pour un deuxième refus et de 150\$ par mois pour un troisième refus).

Le problème c'est que cette façon de faire est rétrograde et ne correspond pas du tout à ce que les chercheurEs et les intervenantEs sur le terrain découvrent : le soutien à une personne dans son parcours professionnel a la meilleure chance de fonctionner et d'avoir des effets d'entraînement sur son entourage quand il est volontaire. Il faut se rappeler que quand on se retrouve à l'aide de dernier recours, on a fait et continue de faire face à de multiples obstacles et humiliations. On perd sa confiance en soi, on est sur ses gardes, et échaudéE. La différence entre ce qui aide et ce qui nuit est souvent tellement subtile que le guichet en devient piégé. La pénalité dans un tel champ de mines, c'est un détonateur. Il est absolument étonnant d'ailleurs de voir les mêmes décideurEs déréglementer les entreprises et surréglementer les personnes sans emploi! On gagne sur toute la ligne (établissement du lien de confiance, coûts et efficacité des mesures) quand on dépénalise le système et qu'on se met à considérer l'aide à l'insertion comme un droit plutôt que comme une obligation de la personne, en fait à le voir plutôt comme une obligation de la solidarité envers une personne qui manifeste cette volonté.

Mais il y a là un autre problème : si les centres locaux d'emploi sont équipés pour pénaliser les personnes qui ne se plient pas aux mesures qui leur sont imposées, ils ne le sont pas pour offrir des mesures à toutes les personnes qui pourraient en demander. Et quand ces mesures deviennent accessibles, il y a encore un autre problème : les conditions de participation et le soutien au revenu peuvent varier pour une même mesure selon qu'on relève de l'aide sociale (fonds québécois) ou de l'assurance-emploi (fonds fédéraux). On a vu dans un même cours subventionné par Emploi Québec, des personnes devoir se plier à des règles de contrôle des présences et de soutien au revenu différentes parce qu'une était à l'aide sociale et l'autre au chômage. Et c'est bien sûr toujours plus chiche et contrôlant à l'aide sociale qu'au chômage. Quand l'unification des services de main d'œuvre fédéraux et québécois a eu lieu en 1998 avec la mise sur pied d'Emploi Québec, la contribution du Québec a diminué substantiellement. La demande vise à la rétablir au niveau de 1997-1998 et à utiliser ces montants supplémentaires pour progresser dans la direction mentionnée.

Coûts

Environ 160 M\$.

Citations à l'appui

«La pauvreté, parce qu'elle nuit aux possibilités de développement des personnes et qu'elle compromet l'acquisition de compétences, comporte des répercussions importantes sur la qualité de vie des gens. En limitant les possibilités d'action, les choix de vie et les perspectives d'avenir, elle empêche les citoyens et citoyennes de contribuer au développement de la société à la pleine mesure de leurs capacités. Dans de telles circonstances, plusieurs en viennent à perdre confiance en leurs moyens et surtout, à douter qu'ils puissent un jour trouver leur place au sein de la société.»

Centraide Québec. Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres. Québec, 2000, p. 15.

«Cependant, une société qui satisfait les principes de la justice comme équité se rapproche autant que possible d'un système de coopération basé sur la volonté, car elle satisfait les principes mêmes auxquels des personnes libres et égales donneraient leur accord dans des circonstances elles-mêmes équitables. En ce sens, ses membres sont des personnes autonomes et les obligations qu'elles reconnaissent leur sont imposées par elles-mêmes.»

John Rawls. Théorie de la justice. Paris, Seuil, 1997 (original en anglais 1971), p. 41. (Points, 354)

Demande 4f

Amélioration de l'allocation familiale

Le rétablissement d'une composante universelle à l'allocation familiale et l'augmentation de l'allocation de base aux familles pauvres pour vraiment couvrir les besoins essentiels des enfants

Description

Il y a quelques années toutes les familles, riches comme pauvres, recevaient l'allocation familiale qui était considérée comme un programme universel. La demande ici est de rétablir cette composante universelle, ne serait-ce qu'à un niveau symbolique. Elle est aussi de hausser l'allocation de base afin de couvrir vraiment les besoins essentiels des enfants. Cette demande suppose également que le Québec transmette aux familles les hausses de la prestation fiscale pour enfant décidées par le fédéral.

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Il s'agit ici d'un élément du premier plan d'action après un an, en l'occurrence l'article 24.2°.

24. Le plan d'action comporte notamment, en vue de modifier le régime fiscal dans le sens d'une plus grande équité générale et d'assurer une meilleure redistribution de la richesse, les mesures suivantes :

... 2° l'institution d'une composante universelle dans l'allocation prévue par la Loi sur les prestations familiales (L.R.Q., chapitre P-19.1) et le relèvement du montant maximal de l'allocation payable au bénéfice de l'enfant à charge d'une personne en situation de pauvreté; ...

Pourquoi cette exigence?

La demande du Collectif peut sembler contradictoire. Pourquoi vouloir que toutes les familles, riches comme pauvres, reçoivent une allocation familiale alors qu'on veut lutter contre la pauvreté? La réponse est simple : en maintenant un régime universel, on s'assure que tout le monde va se sentir concerné par ce régime, et par ailleurs, c'est une mesure d'équité «horizontale» dans le sens qu'on donne ici une indication aux ménages de situation comparable qu'on reconnaît les responsabilités et les obligations plus grandes des familles avec enfants. Ceci dit, la proposition de loi du Collectif prévoit une couverture plus importante pour les familles à faible revenu avec comme critère qu'il faut s'assurer comme société que les besoins essentiels de tous les enfants soient couverts, que ce soit par le niveau de revenu de leur parents ou par le niveau d'allocation familiale qui est versé à leur intention. Il y a ici un problème de juridiction parce que les deux niveaux de gouvernement contribuent à cette allocation. Le gouvernement fédéral a injecté des nouveaux fonds dans sa prestation fiscale pour enfants depuis 1998, après des années de gel et des coupures dans sa contribution aux programmes d'aide sociale provinciale. Malheureusement, le gouvernement du Québec a récupéré la presque totalité des montants injectés depuis trois ans, affectant les fonds ainsi récupérés aux services de garde. Cette politique visant à rendre les services de garde plus accessibles et à améliorer les salaires des travailleuses et travailleurs de ces services a beau être intéressante, elle ne devrait pas se faire aux dépens des besoins essentiels des enfants vivant dans les familles les plus pauvres. Il faut mentionner aussi que les prestations maximales actuelles, qui varient de 2 754\$ à 4 475\$ selon le type de famille et la position de l'enfant dans la famille, sont en déficit de 254\$ à 469\$ selon les cas par rapport à la seule indexation au coût de la vie des montants de 1994 fixés pour les besoins essentiels des enfants.

Coûts

Une partie des coûts n'est pas un coût puisqu'il s'agit de s'assurer que les hausses de la prestation fiscale pour enfant du fédéral aille complètement aux familles. Une façon peu coûteuse de procéder pour réinstaurer la composante universelle de l'allocation familiale serait de transformer les crédits d'impôt pour enfants qui sont non remboursables en crédits remboursables. Cette transformation aurait par ailleurs l'avantage de fixer le montant que le Québec accorde aux familles et de traiter selon le même procédé tant les familles qui paient des impôts que celles qui n'en paient pas. Un tel changement permettrait au surplus d'adresser de façon usuelle le chèque à la mère comme c'est le cas pour les allocations familiales plutôt qu'à l'auteur du rapport d'impôt. Comme ce sont encore les mères qui assument la plus grande responsabilité pour les enfants et qui utilisent leurs revenus en conséquence, on s'assure que l'argent servira réellement pour les besoins des enfants. Quant au niveau de couverture prévu tant

pour la portion universelle que pour la portion visant les familles à faible revenu, diverses hypothèses sont envisageables. Comme dans le cas de tout programme universel, les paramètres qu'on donne à la formule (ici le montant de base, la vitesse à laquelle ce montant se réduit selon le revenu pour devenir minimal et le montant de la portion universelle) peuvent conduire à des coûts plus ou moins importants selon les cas. La demande du Collectif pourrait trouver un début de réponse même avec des aménagements modestes où la portion universelle est minime et où la prestation complète est à la limite d'un seuil acceptable de couverture des besoins essentiels de l'enfant.

Citations à l'appui

«Droit de l'enfance. Droit d'avoir une *vraie* vie d'enfant, c'est-à-dire en dehors des préoccupations de se nourrir et de se protéger.»

Extrait d'un «outil 1» de la consultation populaire effectuée par le Collectif sur ce que devrait contenir une loi sur l'élimination de la pauvreté.

«Inévitablement, pour réduire les problèmes de santé et les difficultés d'adaptation sociale, il est prioritaire de réduire la pauvreté des parents de jeunes enfants.»

Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Pour réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1999, p. 4-5.

«Nous jugeons important de maintenir une aide universelle aux familles. En même temps, nous voulons garantir que les besoins essentiels des enfants des familles à faible revenu seront couverts, afin de leur donner, dès le plus jeune âge, des chances égales, sinon plus grandes, de s'épanouir et de réussir [...]»

Pauline Marois, Ministre de l'Éducation et de la Famille. Avant-propos du Livre blanc, Les enfants au cœur de nos choix, Nouvelles dispositions de la politique familiale, 1997, p. v.

«Il nous a toujours paru évident que la pauvreté chez les enfants ne disparaîtrait pas toute seule. Il est plus que jamais clair que pour éliminer la pauvreté chez les enfants, il faudra que les gouvernements prennent des engagements importants et permanents afin que les enfants demeurent en tête de leurs priorités. Cela implique que les enfants et leurs familles devront passer avant le remboursement de la dette publique, avant les allègements fiscaux consentis aux individus aisés et aux sociétés commerciales et avant d'autres nouveaux programmes importants entraînant des dépenses.»

Les prestations familiales : les enfants restent encore sur leur faim. Rapport du Conseil national du bien-être social. Ottawa, 1999, p. 2.

Demande 4g

Construction de logements sociaux

**La construction de 8 000 nouvelles unités de logement social
(HLM, coopératives, OSBL) par année sur deux ans**

Description

La demande est explicite : construire en deux ans 8 000 nouvelles unités de logement social (HLM, coopératives, OSBL).

Articles correspondants de la proposition de loi du Collectif

Il s'agit ici d'un élément du premier plan d'action après un an, en l'occurrence l'article 30.4°.

30. Le plan d'action comporte notamment, en vue d'assurer l'accès universel aux services communs, les mesures suivantes :

... 4° des mesures visant à donner effet au droit à un logement décent et à coût accessible et accroissant le soutien financier public au logement social notamment au logement communautaire; ...

Pourquoi cette exigence?

La formulation reprend la demande de la Marche des femmes et correspond précisément à une revendication du FRAPRU. Par ailleurs la consultation menée par le Collectif en 1998-1999 en vue de construire sa proposition de loi a été particulièrement instructive à l'égard du logement social. Un premier texte diffusé à l'automne 1997 n'en parlait pas du tout. Mais quand il a été demandé aux personnes participant à la consultation ce que, d'elles-mêmes, elles verraient dans une loi cadre, l'accès à un logement décent et abordable a été amené de nombreuses fois et s'est trouvé avec la santé et l'éducation, tout de suite après l'emploi, la fiscalité, le revenu, en tête des préoccupations mentionnées. Il faut comprendre que le loyer est le premier item d'un budget et que son coût vient souvent faire la différence entre la pauvreté et la misère. S'il est trop élevé, il mangera les autres besoins et handicapera la possibilité de se nourrir et de se vêtir correctement. Son coût peut faire la différence également entre un budget de survie qui balance grosso modo malgré les privations, et un budget infernal qui donne prise à l'endettement chronique par défaut de pouvoir régler régulièrement les charges. La tendance québécoise est au versement d'une allocation logement compensant pour les loyers trop élevés. Mais l'expérience québécoise de logement social sous toutes ses formes montre qu'il est utile de disposer d'un parc de logements accessibles et échappant aux aléas du marché et qu'en plus il y a là une expérience intéressante sur le plan social et culturel et qui est efficace dans la lutte contre la pauvreté des femmes, compte-tenu que celles-ci sont en majorité parmi les occupantEs de logements sociaux. Or les besoins sont beaucoup plus importants que la quantité de logements disponibles. Il est grand temps de se remettre à développer de nouvelles unités de logement. Le Québec ne devrait pas avoir à agir seul dans ce dossier où traditionnellement le fédéral a eu une participation financière substantielle qui s'est réduite pratiquement à zéro au cours des dernières années. Le gouvernement fédéral doit faire sa part, mais qu'il la fasse ou non, cela ne doit pas empêcher le gouvernement du Québec d'accroître la sienne.

Coûts

200 M\$ s'il y a une contribution fédérale. Le double sinon. La méthode de calcul est complexe vu la variation dans la capacité de payer des locataires, mais il est communément admis que, en comptant sur une contribution fédérale, la contribution du Québec doit être d'environ 50 000\$ par logement, ceci en maintenant le niveau actuel d'implication des municipalités.

Citations à l'appui

«Le Comité recommande que le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux s'attaquent au problème des sans-abri et des mal logés en tant qu'urgence nationale, en rétablissant ou en renforçant, selon le cas, les programmes de logement social en faveur des personnes dans le besoin [...]»

Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'Organisation des Nations unies sur le respect de ces droits au Canada, 10 décembre 1998, observation 46.

«Je vis sur la Sécurité du revenu et je dépense au-dessus de 90 % de ce revenu en loyer uniquement. Je dois demander à des proches pour de la nourriture et les factures s'accumulent. J'ai fait une demande de HLM à la fin septembre et j'espère qu'on parviendra rapidement à me fournir un logement. Ma situation est très précaire, car plus les mois passent, plus les dettes s'accumulent et moins je me nourris bien.»

Ginette Bouchard, locataire de Chicoutimi. Tiré du dossier Logement au Québec: femme et pauvreté du FRAPRU, janvier 2000.

En gardant à l'esprit...

L'amélioration de la législation du travail

Dans la section sur les mesures immédiates, la proposition du Collectif insiste à l'article 21 sur des améliorations substantielles à la législation du travail.

21. La législation du travail reconnaît aux salariés à statut précaire les mêmes droits et les mêmes avantages, en proportion, qu'aux salariés permanents à temps complet, et assimile les travailleurs autonomes dépendants à des salariés.

En soi les améliorations demandées n'ont pas un impact direct sur les finances publiques. Il est toutefois urgent qu'elles soient adoptées et ces dossiers sont au menu législatif des prochains mois. Comme à chaque année des mesures sont annoncées dans le discours sur le budget à l'intention des employeurs, le Collectif rappelle l'importance de ces modifications aux lois du travail et insiste pour les annonces faites dans le discours sur le budget soient compatibles avec ces modifications.

... et

L'amélioration du salaire minimum

De même, la proposition prévoit aux articles 22 et 25.5° des améliorations importantes au salaire minimum, à la fois par une hausse substantielle qui ne doit pas attendre (mesures immédiates) et par l'adoption d'une méthode de fixation indépendante des conjonctures politiques (premier plan d'action après une an).

22. Le gouvernement relève, conformément à l'article 40 de la Loi sur les normes du travail, le salaire minimum payable à un salarié à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi. Ce salaire est porté à un niveau actualisé correspondant à un salaire de 8,50\$ en 1999.

*

25. Le plan d'action comporte notamment, en vue de réparer et prévenir les situations de pauvreté par l'accès accru à l'emploi et à des revenus d'emploi satisfaisants et par la transformation des cadres du travail dans la société, les mesures suivantes : ...

5° l'amélioration des normes minimales du travail, de manière notamment à contrer les effets de précarité résultant des nouvelles formes du travail, à empêcher qu'une personne occupant à temps complet un emploi rémunéré au salaire minimum soit en situation de pauvreté et à prévoir l'actualisation automatique du salaire minimum; ...

La hausse du salaire minimum de 0,10\$ accordée suite aux représentations faites par la Marche des femmes a soulevé des tollés d'indignation. La question de fond qui est posée, en particulier dans une société où plusieurs prétendent que la solution au problème de la pauvreté est dans l'accès à l'emploi, c'est : est-il acceptable dans une société riche comme la nôtre qu'une personne travaillant à temps plein soit pauvre? Si la réponse est non, et on voit mal comment elle pourrait être autre, un salaire de sortie de pauvreté doit devenir une norme minimale du travail, ce qui exige des gestes conséquents, quitte à les échelonner et à proposer au marché du travail des façons de s'adapter. Devant les arguments apportés pour ne pas le faire, il n'est pas inutile de se rappeler que lorsqu'il a été question de l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis au siècle dernier, les propriétaires des grandes plantations ont prétendu que cela les ruinerait. Le marché américain s'est adapté. On doit aussi invoquer la réduction des inégalités entre hommes et femmes, puisque 60% des personnes travaillant au salaire minimum sont des femmes. Quand on prétend que le Québec ne peut pas se démarquer de ses voisins dont le salaire minimum est plus bas, il est bon de savoir que le fait que le salaire minimum de l'Alberta soit de 5,90\$ depuis octobre 1999 n'a pas empêché la Colombie Britannique de faire passer son salaire minimum de 7,15\$ à 7,60\$ le 1^{er} novembre 2000 et de prévoir le porter à 8,00 le 1^{er} novembre 2001.

Au moment de sa décision de ne presque pas augmenter le salaire minimum le 10 octobre 2000, le Conseil des ministres connaissait cette information puisqu'elle figurait dans le mémoire de la ministre du Travail au Conseil des ministres, tout comme la citation suivante.

«Le rapport sur l'emploi de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), publié à l'été 1998, marque un changement important dans la position défendue depuis plusieurs années par cet organisme qui considérait qu'un salaire minimum était un frein à l'emploi, quelque soit son niveau. L'OCDE nuance maintenant son propos et prétend que des salaires supérieurs au niveau d'équilibre du marché peuvent stimuler la productivité des travailleurs et réduire le taux de roulement de la

main d'œuvre. Dans une préoccupation en regard des inégalités de revenus et de l'extension de la pauvreté, l'OCDE considère qu'un salaire minimum légal peut contribuer à éviter que les rémunérations ne tombent en dessous d'un niveau socialement acceptable. Selon les experts de l'OCDE, le niveau du salaire minimum doit cependant demeurer peu élevé.»

Diane Lemieux, Ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail. Mémoire au Conseil des ministres. Sujet : Révision du salaire minimum et de la rémunération des domestiques résidant chez leur employeur. Le 10 octobre 2000, p. 3.

Il savait aussi, malgré toutes les fois où il se sert de la baisse du taux de chômage pour argumenter qu'il lutte contre la pauvreté, que si la baisse du taux de chômage, bien réelle depuis trois ans, ne coïncide pas avec l'amélioration du salaire minimum, elle ne garantit pas les travailleuses et travailleurs précaires ou faiblement rémunérés contre la pauvreté. Le gouvernement du Québec avait une marge de manœuvre beaucoup plus grande que 0,10\$ pour hausser le salaire minimum sans pour autant donner lieu à un niveau de salaire élevé. La Colombie Britannique le démontre. Et qui peut dire que 8,50\$ soit un salaire horaire élevé? Que celles et ceux qui le disent s'en contentent!

Encore une fois, la hausse du salaire minimum n'est pas en soi une décision d'ordre budgétaire, mais le Collectif insiste ici aussi pour qu'une hausse importante soit accordée à brève échéance, et pour que le prochain budget du Québec, dans les mesures visant l'économie et l'emploi, soit compatible avec une telle hausse.

Aborder la question des chiffres

Les milliards face aux cennes noires



Lors de son discours du budget 1999-2000, le ministre des Finances du Québec a annoncé des baisses d'impôt en disant qu'il consulterait en commission parlementaire sur cinq scénarios pour distribuer cette réduction parmi les contribuables payant de l'impôt. Vous rappelez-vous de combien d'argent il était question?

De 1,3 milliards \$ de baisses d'impôt.

Lors de son discours du budget 2000-2001, le ministre des Finances du Québec a annoncé effectivement des baisses d'impôt suite à ces consultations. De combien?

De 4,5 milliards \$,
soit 3,2 milliards \$ de plus que prévu quelques mois plus tôt.

L'idée de se donner une loi cadre comme moyen pour s'engager collectivement à jeter au Québec les bases d'une société sans pauvreté est une idée nouvelle. Comme toute idée nouvelle, il est normal qu'elle soulève des résistances.

1

Oui, une loi cadre visant l'élimination de la pauvreté imposera des contraintes et des coûts.

La panoplie des arguments contre commence à être bien connue. On dira par exemple qu'une telle loi crée des contraintes et des obligations de résultats au gouvernement. Tant mieux. Toutes les lois créent des contraintes et des obligations. Il le faut bien si on veut avancer ensemble en société. S'il y a eu une loi contraignante à coups de milliards, c'est bien la loi sur l'élimination du déficit. La différence, c'est que dans ce dernier cas, il y avait une volonté politique. On verra ainsi le gouvernement masquer son manque de volonté politique par une ronde infernale d'excuses et de justifications. Le vrai test de la volonté politique et collective est dans des changements concrets améliorant substantiellement les conditions de vie de la fraction la plus pauvre de la population. Oui, il y aura des coûts et dans sa plate-forme budgétaire, le Collectif en détaille un certain nombre, mais pour citer le politologue français Jacques Généreux:

«Nous en avons aussi les moyens économiques car, encore une fois, nous sommes globalement toujours plus riches. Nous sommes en revanche trop souvent en panne de moyens politiques. Notre crise n'est pas d'abord une crise de l'économie, mais une crise de la volonté politique, du courage politique, du débat politique, de l'information politique, de l'engagement politique, de la lutte politique, une crise de la démocratie.»

Jacques Généreux. *Une raison d'espérer*. Paris, Plon, Agora, 1997, p. 36.

2. Ne pas s'organiser pour lutter efficacement contre la pauvreté coûtera autant sinon plus cher. Les États qui ont fait semblant pendant des années de ne pas voir les coûts environnementaux de la pollution paient aujourd'hui très cher les excès d'une industrialisation à œillères. La même question est posée avec les coûts humains et sociaux de la globalisation des marchés. Les derniers budgets facilitent la participation du Québec à une économie de plus en plus néolibérale et mondialisée. Cette participation contribue à une croissance économique certaine à court terme. Mais elle a des conséquences visibles préoccupantes pour notre santé collective à long terme : pauvreté, concentration de la richesse, accroissement des écarts, exclusion sociale. Quand un organisme aussi crédible que Centraide Québec prend la peine de faire appel aux personnes «qui ne se sentent pas concernées par le problème de la pauvreté» pour leur dire que la situation présente «comporte des coûts et des conséquences qui font que notre société se tire dans le pied en n'investissant pas suffisamment ou de manière adéquate dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités», un signal précis est donné, bilan social à l'appui. Il trouve son écho dans d'autres sociétés. Jacques Généreux, politologue français, avertit de son côté ses concitoyens.

«La ruse sinistre de l'histoire est qu'on finira toujours par payer le prix fort, quel que soit notre réflexe. Il s'agira du prix fort de la solidarité, si nous nous décidons enfin à refuser l'exclusion sociale et à renouer avec une société de partage. À défaut, il s'agira du prix fort d'une guerre civile permanente. Mais ces deux façons de payer la facture ont des conséquences radicalement opposées. La seconde nous condamne à payer indéfiniment sans rien obtenir en échange. La première, en revanche, la voie de la solidarité, est comme une police d'assurance : elle n'est chère qu'à court terme, au moment de payer la prime, mais s'avère nettement avantageuse quand on mesure ensuite les services qu'elle rend.»

Jacques Généreux. *Une raison d'espérer*. Paris, Plon, Agora, 1997, p. 135.

3. Quoiqu'on en dise, les moyens financiers pour s'engager par une loi à lutter contre la pauvreté sont là et de façon récurrente. À la place, on augmente les écarts entre riches et pauvres avec les fonds publics. Sur la foi d'une analyse financière que le Collectif n'a pas vue, un autre argument invoqué par le gouvernement est que la proposition du Collectif coûte trop cher. Le Premier ministre du Québec a même déclaré qu'il faudrait augmenter les impôts pour la mettre en œuvre. Ce n'est pas exact. Ceci dit, oui, la proposition du Collectif coûtera quelque chose et cela s'examine. Régions tout de suite les ordres de grandeur. Il aurait été possible de mettre cette proposition en route à partir d'une juste part des surplus redistribués en baisses d'impôt dans le budget du Québec 2000-2001 sans occasionner de baisse de niveau de vie pour personne. Le budget du Québec visera en 2001-2002 des revenus et des dépenses de l'ordre de 50 milliards \$ (49,3 milliards \$ annoncés). Bon an mal an, les différences entre les prédictions de revenus et la réalité, sont de l'ordre de quelques milliards (environ 6 milliards \$ en 1998-1999, 1,8 milliard \$ en 1999-2000). Nous sommes en pleine croissance économique. Le gouvernement fédéral, qui annonce les tendances, a tellement de surplus qu'il a annoncé ses positions jusqu'en 2004 dans un mini budget à l'automne 2000... juste avant les élections. Le tout comporte de substantielles baisses d'impôt tant pour les particuliers que pour les entreprises, de même qu'un certain nombre de réinvestissements dans les programmes et les transferts aux provinces. Mais pratiquement rien pour les plus pauvres... Pourtant la richesse est là, l'économie «va bien» et les indicateurs économiques (voir l'annexe 2) signalent que croissance économique et redistribution de la richesse vers les plus pauvres ne vont pas nécessairement de pair, tant dans l'économie de marché, que dans l'économie ou les politiques publiques. Le risque de concentration de la richesse est doublement présent.

Le tableau suivant montre comment le budget du Québec 2000-2001 a fait croître les écarts de 4,5 milliards \$ entre les trois cinquièmes les plus riches et les deux cinquièmes les plus pauvres de la population québécoise. Il montre aussi comment on aurait pu redistribuer ces 4,5 milliards \$ en faisant primer le cinquième plus pauvre sur le cinquième plus riche et donc en réduisant les écarts plutôt que de les augmenter. Il montre que tout en le faisant, on aurait pu quand même faire en sorte que les revenus de tout le monde s'améliorent. Pis encore, il aurait été possible de procéder ainsi en maintenant le niveau de baisse d'impôts annoncé, 1,3 milliard \$, pour les contribuables qui paient de l'impôt.

Cinquièmes de la population	Comment le budget 2000-2001 fait croître les écarts	Comment on aurait pu redistribuer les 4,5 milliards \$ en faisant primer le cinquième plus pauvre sur le cinquième plus riche en faisant en sorte que les revenus de tout le monde s'améliorent, donc en améliorant le niveau de vie	
Quintile 1 (le plus riche) <i>Revenu moyen des familles : 100 656\$ *</i>	Baisses d'impôt de 4,5 milliards\$ sur trois ans (effet de récurrence) Pleine indexation du régime fiscal	0,3 milliard \$	<i>Soit plus que ce qui a été redistribué aux deux cinquièmes plus pauvres</i>
Quintile 2 <i>Revenu moyen des familles : 60 561\$</i>		0,6 milliard \$	<i>Soit 1,5 milliard \$, i.e. plus que la baisse annoncée de 1,3 milliard \$ sur laquelle le ministre a consulté la population</i>
Quintile 3 <i>Revenu moyen des familles : 44 805\$</i>		0,9 milliard \$	
Quintile 4 <i>Revenu moyen des familles : 30 630\$</i>	Rien pour les salariéEs et les personnes sans emploi trop pauvres pour payer de l'impôt 246 millions \$ pour indexer une fois la prestation d'aide sociale et ôter la coupure de partage de logement	1,2 milliard \$	<i>Soit 2,7 milliards \$ récurrents, i.e. tout ce qu'il faut pour une politique de support à l'emploi au bas de l'échelle, incluant le support au relèvement du salaire minimum, pour un barème plancher couvrant les besoins essentiels, pour des programmes publics universels couvrant bien tout le monde, en fait amplement tout ce qu'il faut pour pourvoir une loi cadre efficace sur l'élimination de la pauvreté</i>
Quintile 5 (le plus pauvre) <i>Revenu moyen des familles : 16 161\$</i>	Une partie des 120 millions\$ aux familles pour se brancher sur l'internet	1,5 milliard \$	
Alors que signifient 9,5 millions \$* en réponse aux demandes de la Marche des femmes sur la pauvreté, i.e. 0,0095 milliard \$, face à l'ampleur du problème des inégalités au Québec?			
<i>* En fait 13 millions \$ en tout avec les réponses sur le logement social, mais il s'agissait dans ce dernier cas d'argent déjà budgété.</i>			

Il y a donc un problème. **De façon systématique, le 40% le plus pauvre de la population ne reçoit pas sa part de la richesse créée alors qu'il pourrait la recevoir. Et la part manquante suffirait à donner les provisions nécessaires à un programme substantiel d'élimination de la pauvreté**

On ne peut donc pas dire que nous n'avons pas les moyens de faire mieux. Les moyens sont là et de façon récurrente. Il est choisi de ne pas faire mieux. Pire il est choisi d'augmenter les écarts et les inégalités à la place. Il est choisi de déshabituer les particuliers et les entreprises d'un niveau de contribution auquel ils se sont habitués. En fait avec les derniers budgets, des gestes irréparables

sont commis : on est en train de démanteler en quelques années un niveau de solidarité fiscale qui a pris des générations à construire et à atteindre.

Serait-ce à dire qu'en commençant le 21^e siècle, il soit devenu plus facile de se débrouiller tout seul et que cette solidarité soit devenue moins nécessaire? On se doute bien que la réponse est non.

Alors pourquoi cette obstination à ne pas reconnaître le problème?

4. En fait le gouvernement reconnaît le problème de la pauvreté, mais il le fait à partir d'un cadre de référence trop restreint qui le maintient dans un cercle vicieux inefficace parce qu'il n'aboutit pas. On peut observer qu'une fois qu'on admet le problème de la pauvreté, de même que la nécessité d'agir pour la réduire voire pour l'éliminer, se pose alors la question du «salut» : oui, mais comment? Il est assez intéressant de remarquer que le gouvernement se met alors à raisonner comme le patronat. En juin 2000, Gérald Ponton, alors président de l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec, a ouvert le bal du «salut» dans un texte d'opinion publié dans *Le Soleil*¹. Croyant lire dans la proposition du Collectif une adhésion au «salut par l'État» et un retour à l'idéologie de l'État providence, il a contré cette vision en affirmant une position de «salut par la croissance économique et par la liberté d'initiative».

Le Collectif lui a répondu que pour le moment, le salut ne venait ni par l'État, ni par la croissance économique, ni par la bonne volonté, même si tous ces ingrédients peuvent être considérés dans une approche globale de lutte contre la pauvreté.

«Le salut ne peut venir d'un État qui augmente les inégalités par ses politiques budgétaires et qui cherche à se modeler aux pressions du marché et des États voisins au point de déshabituer une population et des entreprises de leur devoir de contribuer aux services communs alors qu'il a fallu des générations pour s'y habituer. La croissance économique est au rendez-vous depuis une très longue période. Elle n'a pas empêché l'accroissement fulgurant de l'écart entre la capacité du cinquième le plus riche et celle du cinquième le plus pauvre de la population d'accéder à des revenus privés. Même Bernard Landry, qui souscrit indéniablement aux mérites de la main invisible du marché, l'a dit devant des militants en 1998 : «On constate que cette main invisible qui réussit si bien à produire la richesse n'a aucun talent pour la répartir». Quant à l'action charitable, financée à travers la générosité de quelques-uns malgré le désengagement des autres, elle ne peut remplacer (et citons ici l'excellent rapport de Centraide Québec, *Une société en déficit humain*) la solidarité de tous en regard du bien commun à travers l'État. C'est même ce qui légitime le rôle d'un État et c'est à cela que se mesure une démocratie, bien plus qu'à l'accroissement du volume de l'aide en provenance des banques alimentaires.²»

En fait l'État tel que l'envisage la proposition du Collectif ne déresponsabilise personne. Il devient au contraire l'instrument des solidarités, avec redditions de comptes et vigilance citoyenne active et permanente.

Depuis cet échange de vues, la liste des solutions salutaires a pris de l'ampleur, notamment dans les réactions gouvernementales à la proposition de loi. En matière de lutte à la pauvreté, le salut viendrait selon les cas par le développement local, par la croissance économique, par l'incitation au travail, par l'emploi, par l'éducation, par la prévention, par la souveraineté...

Fort bien. Ce chapelet de solutions finales et absolues, évoqué parfois dans le fil d'un même discours, se rapproche cependant de la pensée magique quand il prend une partie de solution pour un tout. L'autre danger est qu'à tour de rôle, chacune de ces solutions serve à en éviter une autre. Par exemple, on dira qu'on ne veut pas hausser les prestations d'aide sociale pour maintenir une forte incitation à l'emploi et on se justifiera en disant : la solution c'est l'emploi. L'emploi est certainement une clé importante de sortie de la pauvreté. Mais alors, comment se fait-il qu'il y ait des travailleurs pauvres? Si pour la société le travail est une valeur forte, nous ne devrions pas accepter alors qu'une personne qui travaille à temps plein au salaire minimum soit pauvre. Mais alors comment se fait-il qu'il soit si difficile d'obtenir une hausse du salaire minimum en conséquence?

Si le cadre de référence est trop restreint pour prendre en compte toute la réalité, il faut l'élargir et sortir des cercles vicieux, infernaux ou salutaires. Sans prétendre détenir une vérité unique et immuable, on peut penser que si les interlocuteurs du Collectif se mettaient à effectuer quelques tours de pistes pour prendre en compte à leur poids respectif toutes les dimensions qui

¹ Gérald A. Ponton. «Loi sur l'élimination de la pauvreté. La recherche du salut par l'État.» *Le Soleil*, 20 juin 2000, B-6.

² Vivian Labrie. «Élimination de la pauvreté. Il faut un saut qualitatif.» *Le Soleil*, 29 juin 2000, B-6.

ont été prises en compte dans l'élaboration de sa proposition de loi, ils se rapprocheraient fort probablement de la solution qui a été élaborée en croisant l'expertise de milliers de personnes.

Et ils devraient normalement se rapprocher de la volonté d'agir, laquelle devra alors conduire à une volonté de dépenser et se traduire en mesures qui ont un coût.

C'est ici habituellement que tout bloque, encore une fois parce que la volonté politique n'est pas là. Ce qu'on masque en citant tout ce qu'on fait déjà, en se comparant à d'autres États qui font moins, et en invoquant l'incapacité budgétaire de faire davantage. On a fait beaucoup ces dernières années pour des plus riches dont les besoins vitaux étaient couverts. Et on ne pourrait faire mieux maintenant pour des plus pauvres qui en ont beaucoup besoin de besoins vitaux non couverts?

Cela ne tient pas debout.

5. ■ Alors il faut ouvrir le cadre et s'organiser pour faire le pas suivant. Et commençons par le commencement. À défaut de s'entendre en partant sur la réponse, tout le monde devrait s'entendre sur la question : peut-on, doit-on et veut-on canaliser vers les plus pauvres une plus grande part de la richesse collective? Pourquoi? Comment? Il a été assez bien démontré précédemment que si on le voulait, les moyens seraient là et que de toute façon les coûts seront là. On peut. Il faut donc passer à la seconde étape de la question : pourquoi le devrait-on et comment pourrait-on procéder?

Il n'y a pas ici de problème d'expertise. L'expertise est là, variée, responsable, citoyenne, importante. Mais elle rencontre une surdité impressionnante et relativement incompréhensible. Que de démonstrations ont été faites dans tant de forums et de commissions : par les groupes et regroupements de défense de droits, par les organisations syndicales, par les chercheurEs et intervenantEs de toutes sortes, par des personnes en situation de pauvreté (voir en annexe le récit de l'expérience du Carrefour de savoirs sur les finances publiques et l'étendue de l'apport conceptuel potentiel des personnes en situation de pauvreté que révèle cette expérience), par le mouvement des femmes. Impasse. Chacune des revendications de la Marche mondiale des femmes a fait l'objet d'un exercice complet de validation dans un réseau expert qui peut justifier chacune des demandes. Impasse. Or en matière de lutte contre la pauvreté, on ne peut pas invoquer l'argument d'un corporatisme que l'État devrait tempérer face à d'autres groupes d'intérêt. Quand autant de citoyenNEs, de toutes classes sociales, se mettent à réclamer une solidarité plus grande avec le barreau du bas de l'échelle sociale, l'avantage recherché n'est pas pour soi mais pour le bien commun et il suppose la reconnaissance d'une interdépendance fondamentale : traiter les autres comme on voudrait être traitéE devrait aller de soi, tout comme le fait d'en assumer les conséquences ensemble. Après des années de fins de non recevoir, la surdité chronique du gouvernement prend valeur de fermeture à une société qui veut évoluer et qui en cherche les moyens. Elle finit par ressembler à un autre corporatisme, celui des détenteurs d'une trop grande concentration de richesse, qui n'ont rien à cirer du bien commun.

On pourrait bien invoquer la nouveauté de l'idée d'une loi cadre et convenir qu'il faut prendre le temps de l'apprivoiser, mais pour les contenus proposés à cette loi, il y a des années qu'ils s'élaborent justement à travers cette expertise insuffisamment prise en compte.

L'enjeu est de taille, il faut en convenir : refuser de se contenter d'une apparence d'équilibre reposant sur l'acceptation de la pauvreté et de l'exclusion d'une fraction de la population; introduire de nouveaux équilibres fondés sur l'inclusion, la coopération, l'interdépendance; le faire dans une société fortement imprégnée de l'idéologie surfaite du «self-made man» qui ne s'embarrasse pas des conséquences de l'exclusion, de la compétition et de l'illusion du mérite personnel. Ceci dit, il y a beaucoup à gagner à s'organiser pour faire maintenant ce qui devra être fait de toute façon. En effet faire primer l'interdépendance et le développement durable sur la recherche individualisée du profit à court terme devient un défi planétaire qui doit être mené partout et qui peut être mené avec beaucoup de créativité, tout en respectant les individualités.

La proposition de loi mise de l'avant par le Collectif peut être considérée comme un effort dans cette direction. Au croisement de l'expertise d'un réseau citoyen et de l'expertise internationale accumulée sur la question de la pauvreté, elle fait face à un constat inéluctable : l'application de l'égalité en dignité et en droits reconnue pour la première fois de l'histoire de cette planète dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 impose d'apprendre à agir autrement et mieux. La pauvreté est un obstacle à la réalisation de droits indissociables et inviolables qui sont reconnus à toutes et tous. C'est un devoir de société d'agir pour les faire respecter. Et le Collectif propose une façon de s'organiser pour les faire respecter par le moyen le plus formel qu'une société puisse se donner pour le faire : une loi. Cela dérangera. Mais l'exclusion, elle, est insupportable, en particulier quand elle est institutionnalisée.

Un exemple? Le titre du budget 2001-2002 avec ses baisses d'impôt au 60% qui paie de l'impôt : «Un plus pour tous». Depuis quand tous équivaient-il à 60% de la population?

On pourra parler d'un plus pour tous la journée où la fiscalité permettra de redistribuer la richesse produite à 100% de la population. Il faudra un jour songer à réviser la fiscalité dans cette direction et intégrer dans une même fiscalité l'ensemble des formules de transferts aux personnes. À l'article 24.1 de sa proposition de loi, le Collectif en propose une première étape : «l'ouverture d'un débat public visant à l'intégration dans la fiscalité générale, en remplacement des lois sur le soutien du revenu des personnes, d'une garantie de revenu de base couvrant les besoins essentiels et soutenant le revenu jusqu'au seuil d'imposition nulle...»



Comme on n'est pas là pour le budget 2001-2002, il faut en venir à se demander à quoi pourrait ressembler ce budget, en l'absence d'un concept d'équité générale dans la fiscalité, pour tenir compte, dans ce cadre de référence que nous venons d'élargir à partir des personnes qui en sont exclues, de l'ensemble de la contribution et des besoins des citoyens et des citoyennes. Comment le budget du Québec 2001-2002 pourrait-il tenir intégrer enfin le cinquième le plus pauvre de la population dans ses préoccupations? La plate-forme budgétaire du Collectif offre un point de départ.

Si d'un cadre élargi, incluant le cinquième plus pauvre de la population, on voit mieux pourquoi on devrait canaliser vers les plus pauvres une plus grande part de la richesse collective, la troisième étape de la question reste : le veut-on ? La question est posée.

Elle a été posée aux membres de l'Assemblée nationale et plusieurs d'entre eux se sont ditEs prêtEs à une loi cadre sur la base des objets, principes et objectifs de la proposition de loi du Collectif.

Elle a été posée au Premier ministre, Lucien Bouchard, puis précisée dans une lettre ouverte, le 8 décembre 2000: «la volonté politique d'éliminer la pauvreté et de s'y engager par une loi cadre, est-elle là, oui ou non?»

La réponse est arrivée quelques jours plus tard, sous la plume d'Hubert Thibault, chef de cabinet, qui confirme la position d'évitement du Premier ministre : «Ainsi, bien que nous ne croyions pas qu'une loi-cadre soit la solution à adopter en matière de lutte à la pauvreté, nous sommes d'avis que votre projet de loi présente des principes qui pourraient s'avérer pertinents dans l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté.»

Le Collectif ne croit pas en l'efficacité d'une stratégie de lutte à la pauvreté sans une loi pensée avec les personnes qui vivent la pauvreté pour l'encadrer et lui donner vigueur et permanence. Il maintient donc sa position pour la loi cadre en invitant la population à la faire sienne jusqu'à ce qu'elle devienne un enjeu électoral. Et devant l'intérêt annoncé pour les principes de sa proposition, il fait remarquer au Premier ministre qu'un de ces trois principes, le troisième, consiste justement à impliquer les personnes qui vivent la pauvreté et leurs associations dans l'élaboration des solutions qui les concernent et que cette nouvelle fin de non recevoir évite de ce fait ce troisième principe.

Le gouvernement serait-il plus prêt à donner effet aux deux autres principes ? Le deuxième principe de la proposition vise à faire primer l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche de la population et le premier principe vise à faire de la lutte à la pauvreté une priorité. Deux principes à incidence budgétaire.

Une balle est donc maintenant dans le camp du ministre des Finances : Monsieur Landry, la volonté politique de donner effet aux trois principes exposés dans notre proposition de loi cadre, que nous persistons à vouloir faire exister, est-elle là, oui ou non ? Épargnez-nous s'il vous plaît les effets de langage et soyez concret. Ne nous répondez pas que le fédéral doit faire sa part. Nous sommes d'accord et il faut confronter le gouvernement fédéral à cette obligation. Mais cela ne doit pas empêcher les QuébécoisEs d'agir à travers une institution qui leur est propre, le gouvernement québécois. Ne nous réservez pas non plus les paragraphes suivants de la lettre du chef de cabinet du Premier ministre, qui sonnent plutôt creux à lumière de vos derniers budgets, comme le constateront les lecteurs du présent document :

«Le gouvernement a toujours été réceptif à la situation des personnes démunies. Nos actions tendent vers l'amélioration de leurs conditions de vie dans la mesure où elles ne mettent pas en péril le fragile équilibre budgétaire du Québec. Il est impératif de ne pas adopter des mesures que nous ne pourrions soutenir financièrement.

À cet égard, le bilan gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté est positif. Par exemple, alors que le gouvernement fédéral a supprimé toute contribution au logement social, le Québec est le seul à investir dans ce secteur, nous avons

adopté la clause d'appauvrissement zéro pour les démunis, nous avons supprimé la moitié de la pénalité pour le partage de logement pour les prestataires d'aide sociale, et j'en passe.

Le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait faire à l'intérieur d'une rationalisation extrêmement difficile au point de vue budgétaire pour soulager la pauvreté et c'est avec une stratégie de lutte contre la pauvreté que nous entendons continuer à le faire.»

Hubert Thibault, chef de cabinet du Premier ministre, lettre du 13 décembre 2000 au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Misère! Que de montagnes on dresse quand vient le temps d'assurer la part des plus pauvres! Et que fait-on du fragile équilibre budgétaire de la vie sans le sou ? Si le gouvernement du Québec est autant à la cenne pour des besoins criants, que font tous ces milliards récurrents retournés à fonds perdus qui augmentent les écarts entre nous? Ils nous persuadent que notre plate-forme budgétaire est sensée et que si vous voulez, vous pouvez.

Alors Monsieur Landry? Déplacerez-vous des montagnes ou devons-nous les déplacer nous-mêmes?

Et vous qui lisez ce document, qu'en pensez-vous?

Des questions se posent en effet à l'ensemble de la population qui mandate ce gouvernement. Si la position budgétaire du Collectif vous paraît raisonnable, que diriez-vous de l'appuyer et de la faire connaître autour de vous ?

Québec, le 4 janvier 2001

Fisc, du latin *fiscus*, panier.

Nous mettons à chaque année environ 48,7% du PIB du Québec dans un panier public à trois volets (fédéral, Québec et autres) en mandant des administrations publiques afin de redistribuer la richesse parmi nous, de nous organiser des services communs... et de payer la dette accumulée. Quelque part en mars ou en avril 2001, le ministre des Finances annoncera comment il entend gérer pour la prochaine année (et souvent pour quelques années de plus) une somme équivalant environ à la moitié du contenu de ce panier, soit environ 50 milliards \$. Ce qui revient à dire que nous sommes cinquante fois milliardaires ensemble. Alors reposons-nous la question. Si nous ne savons pas dans quel cinquième de la population nous allons nous réveiller au lendemain de ce discours sur le budget, quel genre de discours voudrions-nous entendre? Et au lendemain de ce discours, posons-nous une autre question : et si nous nous étions réveillés dans le cinquième plus pauvre de la population? Les manchettes que nous lirons seront-elles alors une bonne ou une mauvaise nouvelle ?



Annexe 1

L'exemple du Carrefour de savoirs sur les finances publiques Quand l'expertise des excluEs contribue à la construction des savoirs



Un bon exemple d'une recherche systématique pour ouvrir le cadre de référence est apporté par l'expérience vécue par le Carrefour de savoirs sur les finances publiques, un petit groupe de personnes en situation de pauvreté qui a tenté depuis deux ans un dialogue entre milliards et cennes noires avec le ministre des Finances du Québec et son ministère. Nous apportons cet exemple ici pour démontrer à quel point il peut être fructueux d'intégrer l'expertise de personnes qui vivent elles-mêmes l'exclusion pour déverrouiller des systèmes fermés qui n'arrivent plus à penser en dehors de leur cadre.

Rappelons les faits. En 1997, des groupes de Québec organisent le Parlement de la rue et campent pendant un mois devant l'Assemblée nationale pour demander une réforme de l'aide sociale juste. Bernard Landry est le dernier représentant du gouvernement à se présenter au Parlement de la rue. Les personnes présentes le mettent au défi d'entrer en dialogue avec des personnes qui vivent la pauvreté. Il accepte et pose tout de suite une contre-question: «comment créer plus de richesse pour qu'on ait plus à distribuer?» Dans les semaines qui suivent, le carrefour de savoirs est constitué. Des rencontres ont lieu surtout en 1998 et 1999, avec le ministre, avec les fonctionnaires qui préparent le budget du Québec. Le carrefour de savoirs répond au défi lancé par le vice-premier ministre en créant du savoir, une richesse incontestable dans la nouvelle économie du savoir... Il publie ses travaux à mesure, y compris les compte-rendus de ces rencontres inhabituelles. Il participe aussi à chaque année au huis-clos du budget. Au croisement de l'expertise de ces personnes qui connaissent la pauvreté par cœur et de ces autres personnes qui connaissent la mécanique budgétaire et économique des finances publiques par cœur, de nouveaux concepts apparaissent pour expliquer ce qui est évident dans la vie sans le sou et qui n'est tout simplement pas là dans le cadre d'opération du Ministère.

En gros, le cadre du Ministre et du Ministère était celui de l'intervention d'un État de tradition sociale-démocrate atteint par le néolibéralisme dans une économie de marché. Le marché avant tout. La loi de l'offre et de la demande. Le Produit intérieur brut (PIB). Le ratio des dépenses publiques sur le PIB. Le rôle de l'État : redistribuer la richesse par la fiscalité et les transferts et donner accès à des services communs financés collectivement, mais sans faire de déficit et sans déplaire à ses créanciers à défaut de payer la dette. Et intervenir dans l'économie ou plutôt dans la société pour faciliter son adaptation à la nouvelle économie technologique et mondialisée.

La plupart des participantEs au carrefour de savoirs étaient à l'aide sociale et tentaient de s'en sortir comme ils pouvaient. Revenus insuffisants, brimades au guichet d'aide sociale, privations de nourriture, de vêtements, de médicaments, manque d'argent à la fin du mois, dettes, emplois précaires, maladies, stress, sentiment de ne pas faire partie de la société.

Le groupe s'est mis à réfléchir et à s'intéresser à l'économie pour se préparer aux rencontres à venir avec les fonctionnaires et le ministre.

Une clé pour l'élargissement du cadre s'est présentée la journée où le groupe a pris conscience que le revenu d'aide sociale ne faisait pas partie du calcul du Produit intérieur brut par la méthode du revenu, seulement par la méthode des dépenses. Une autre clé s'est présentée le jour du huis clos du budget quand le ministre a dit : «A buck is a buck is a buck». Ce qui a fait réagir le groupe qui a dit non : «Un dollar ajouté sur 6 000\$ est bien différent d'un dollar ajouté sur 100 000\$». Et une autre clé encore s'est présentée cette même journée quand le groupe a pris conscience que dans le cahier publié par le Ministère pour comparer les revenus des ménages de Montréal avec celui de ménages d'autres grandes villes, le revenu minimum considéré était de 15 000\$. Personne dans le groupe n'atteignait ce revenu!

Examinons où ces clés ont conduit.

Production intérieure douce (PID) ou la contribution non comptabilisée des personnes à la richesse collective

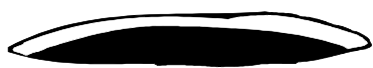


En cherchant à comprendre ce qu'était le Produit intérieur brut, les participantEs ont réalisé qu'une partie seulement de la production de la richesse est comptabilisée et monnayée dans la société. C'est ce qu'on appelle le Produit intérieur brut (PIB), soit la somme de tous les revenus des salariéEs, des entreprises et des administrations publiques. Ça comprend les salaires, les bénéfices, les intérêts et revenus de placement, les revenus d'entreprises, les impôts, taxes et autres provisions. C'est la répartition de tout ça qu'on balance dans un rapport d'impôt. Ces années-ci le PIB du Québec avoisine les 200 milliards \$. Le PIB sert de référence sur la richesse d'une société. Mais on ne peut pas dire qu'il tient compte de toute la richesse existante et produite. Alors le groupe s'est demandé : Qu'est-ce que la richesse? Quelle serait votre définition? Un des membres du groupe s'est mis à parler de richesse antérieure. Une richesse antérieure au dollar en quelque sorte: la planète, les ressources naturelles, les gens, les acquis de l'humanité avant nous. Du coup, le cadre venait de s'élargir puisque toute la richesse produite n'était pas comprise dans les dollars.

En y regardant de plus près dans un manuel d'économie avec un économiste, le groupe a compris que le PIB pouvait se calculer soit en additionnant tous les revenus obtenus, soit toutes les dépenses effectuées dans la société, ce qui donne le même résultat, mais s'appelle alors la Dépense intérieure brute. Et c'est là qu'il s'est rendu compte que les revenus d'aide sociale ne faisaient pas partie du calcul du PIB par la méthode du revenu, seulement par la méthode des dépenses. Frustré de ne pas compter parmi ceux qui produisent la richesse, mais seulement parmi ceux qui la dépensent, quelqu'un a dit un peu à la blague : «Le Produit intérieur brut, c'est trop brutal, il faudrait un Produit intérieur doux». En réfléchissant plus loin, le groupe a réalisé que ce n'était pas du tout une blague et il a défini le Produit intérieur doux (PID) : toutes les contributions non monétaires et/ou non monnayables qui contribuent à la richesse humaine et collective de la société. Il a cherché ensuite à classer les activités de la vie courante dans le PIB ou le PID. Enfin, il y avait une place pour tout. Faire un repas dans un restaurant allait dans le PIB. Faire un repas à la maison allait dans le PID. Prendre soin d'un malade à l'hôpital allait dans le PIB. Prendre soin d'un malade à la maison allait dans le PID. Chauffer un autobus allait dans le PIB, mais reconduire quelqu'un chez lui allait dans le PID. Tout comme participer à la vie de son groupe, être dans un conseil d'administration, organiser une fête ou écrire une lettre à l'opinion des lecteurs. On voyait tout à coup que les artistes vivaient beaucoup dans le PID et un peu dans le PIB, qu'une bonne partie de la contribution à la richesse faite par les femmes, les personnes sans emploi, les enfants, les aînéEs, n'était pas comptée parce qu'elle se faisait dans une production intérieure douce.

Dans un cadre restreint, une personne pauvre, sans emploi ou sous-payée, ne peut pas contribuer à la richesse pour les revenus qu'elle ne reçoit pas, mais dans une conception élargie de la production de cette richesse, elle contribue comme tout le monde. Cette contribution peut difficilement être comptabilisée de façon personnalisée et individualisée sans la dénaturer, mais on peut en tenir compte sur une base collective. Ceci d'autant plus qu'en raison de l'interdépendance des activités humaines, cette contribution invisible permet quelque part à d'autres de tirer des revenus qui seront visibles et comptabilisés en dollars. Un exemple? Garder un enfant, ce qui permet à quelqu'un d'autre d'aller travailler. Travailler au salaire minimum dans une entreprise qui fait des profits records. Il y a d'ailleurs là un solide argument pour justifier un revenu de citoyenneté. Et un solide argument aussi pour salarier correctement les travailleurs et travailleuses.

La Dépense intérieure dure (DID) ou les impacts non comptabilisés du manque de solidarité

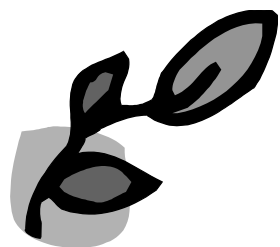


Une fois la Production intérieure douce aperçue, les gens du groupe ont cherché si elle avait un équivalent du côté de la Dépense intérieure brute. Ils et elles ont trouvé que oui : tout ce qui est dépensé n'est pas nécessairement comptabilisé. Bien des coûts sont absorbés à même la vie, par les personnes, la société ou la planète sans être comptabilisés ou monnayés quelque part. Alors elles ont inventé la Dépense intérieure dure (DID). La Dépense intérieure dure, ça serait à chaque fois qu'il y a un coût pour la vie et la vitalité des gens, de la société, de la planète, sans que ce coût soit comptabilisé ou monnayé. C'est dur. Pour les personnes, pour la société, pour la planète. Que des quartiers pauvres aient 10 ans d'espérance de vie de moins que des quartiers riches, c'est de la dépense intérieure dure. Qu'une personne brise sa santé parce qu'elle n'a pas le moyen de se payer un médicament aussi. Une humiliation, une exclusion aussi. Rater une chance d'emploi parce qu'on ne peut pas payer le transport pour se rendre. Ne pas avoir assez de revenu pour couvrir ses besoins essentiels. Devenir stresséE et irritable en perdant un emploi et perdre un conjoint ou bardasser son enfant parce qu'«on n'est plus du monde».

Parfois, ou un jour, la Dépense intérieure dure ressurgit dans le monde des dollars et s'inscrit dans la Dépense intérieure brute. Une personne à bout qui devient malade ou violente se retrouve à l'hôpital ou en prison et ça coûte cher. Et si c'est plutôt la personne qu'on perd, au lieu de perdre des dollars, ça ne paraîtra pas dans les statistiques économiques, mais le déficit humain n'en sera pas moins réel. C'est cet univers assez infernal des coûts sociaux de la pauvreté et des inégalités qui est mis en évidence dans le document de Centraide, *Une société qui se tire dans le pied*.

C'est pour des raisons comme cela que les lois du marché, qui ne traitent que du cadre restreint, ne peuvent suffire comme critère pour établir des seuils convenables pour la sécurité du revenu, le salaire minimum et ainsi de suite. Cela ne suffit pas de dire qu'on va maintenir l'aide sociale basse pour inciter les gens à aller travailler. Ou qu'on va maintenir les gens à un salaire qui ne les sortira pas de la pauvreté parce que sinon les entreprises vont fermer ou aller s'installer ailleurs, ce qui dans bien des cas est faux. La Dépense intérieure dure causée par l'insuffisance de revenu doit aussi être prise en compte, parce qu'elle existe et qu'elle coûte!

Les dollars vitaux sont des dollars prioritaires... et ce sont des dollars locaux!



L'épisode du huis clos du budget 1998 a fait apparaître quant à lui les dollars vitaux, les dollars fonctionnels et les dollars gonflables. Quand le ministre a lancé son «a buck is a buck is a buck», i.e. «une piastre est une piastre est une piastre», il a déclenché une véritable réaction en chaîne. Les gens du groupe venaient d'écrire avec émotion et difficulté leur histoire économique, à cause de tous ces dollars qui manquent et qui rendent irritable à la fin du mois. Il avait une assez bonne notion de la valeur d'un dollar. En plus, il n'y avait pas de dollars de plus pour les plus pauvres dans ce budget-là qui annonçait déjà 850 millions \$ de baisses d'impôt.

Dans une rencontre suivante, le groupe s'est demandé : le dollar qui retournera en baisse d'impôt sur le revenu net de la personne qui gagne 100 000\$ aura-t-il la même valeur et le même impact que le dollar qu'on pourrait retourner sur le revenu d'une personne qui a 6 000\$ de revenu, comme c'est le cas à l'aide sociale? Et pourquoi mettre un dollar sur 100 000\$ alors qu'on pourrait mettre un dollar sur 6 000\$.

Le groupe a pris le rebours de la remarque irritante du ministre, i.e. «a buck is not a buck is not a buck», et considéré plutôt qu'il y a trois couches de dollars dans le revenu d'une personne ou d'une famille. Les premiers dollars dans le revenu sont les dollars vitaux. Jusqu'à la couverture des besoins essentiels, ces dollars sont nécessaires à la survie. Lorsqu'ils manquent, on tombe en situation de déficit humain. Comme on ne survit plus, on doit puiser dans sa propre vie ou dans celle des autres. Autrement dit, on tombe dans la dépense intérieure dure. On est en détresse et en souffrance. La couche suivante de dollars permet de fonctionner, de vivre et de bien vivre. Des dollars fonctionnels quoi. Une fois qu'on vit et qu'on vit bien, il y a une limite à ce qu'on peut dépenser. Il se peut qu'il en reste. La personne a un surplus : des dollars excédentaires et gonflables, puisque avec ces dollars, on peut faire d'autres dollars en les investissant, en les prêtant. Ces dollars ont un rendement par eux-mêmes. La conclusion a été qu'un dollar ajouté sur un dollar vital a une beaucoup plus grande utilité qu'un dollar ajouté sur un dollar gonflable puisqu'il sert à maintenir la vie. Ce que les économistes appellent l'utilité marginale décroissante du dollar dans le revenu.

D'où l'importance pour une société de se préoccuper que tout le monde ait accès à ces dollars vitaux.

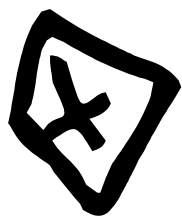
Quand le groupe a commencé à expliquer ses dollars aux fonctionnaires, un argument apporté par ces derniers a été que les dollars gonflables font rouler l'économie ce qui va générer plus de richesse qu'on pourra mieux redistribuer ensemble. Ce qui dans un autre langage, reviendrait à dire : augmentons les écarts pour mieux les réduire ensuite! Ouf! Mais cela a poussé le groupe à se poser la question : quels types de dollars roulent le plus?

La réponse a été facilement aperçue et ne déplaît pas, le Collectif a pu le constater, aux gens d'affaires en région. Les dollars vitaux sont surtout des dollars locaux: il seront dépensés et même probablement redépensés plus d'une fois dans l'économie locale pour acheter des biens de base. Les dollars gonflables sont plus facilement des dollars fuyants : on les investira là où est le meilleur rendement, ou on fera un voyage, bref il ne seront pas nécessairement dépensés sur place.

Alors qu'est-ce qui doit primer, l'accès à des dollars vitaux qui sont aussi des dollars locaux ou à des dollars gonflables qui sont aussi des dollars fuyants ? Mais qui a le plus d'influence, les personnes qui manquent de dollars vitaux ou les détenteurs de dollars gonflables? N'y aurait-il pas là une explication plus honnête des résistances à canaliser davantage de richesse vers les plus pauvres? Et maintenant où doit-on placer les seuils et les balises collectives entre les dollars vitaux, fonctionnels, excédentaires pour tenir compte non seulement des exigences du marché mais de leur valeur d'utilité différente ?

À quand maintenant un impact réel de cet élargissement du cadre de référence sur les décisions budgétaires?

Il y a des contribuables et des scénarios manquants : la fiscalité en l'absence d'un concept d'équité générale



Il n'y a rien comme l'exclusion pour ouvrir les perspectives... à la condition d'être persuadé qu'on existe! Pourquoi une étude comparant la fiscalité des particuliers et le coût de la vie des ménages de Montréal avec les ménages d'autres villes américaines commencerait-elle à 15 000\$ pour une personne seule alors que le revenu moyen des personnes seules du cinquième le plus pauvre de la population tourne autour de 6000\$? C'était le cas de l'étude publiée lors du huis-clos du budget 1998, où on retenait trois profils de comparaison: faible revenu (15 000\$ et 30 000\$ pour une personne seule), moyen (50 000\$), élevé (75 000\$, 100 000\$, 250 000\$). Si 15 000\$ était un faible revenu, qu'était 6000\$?

Interpellés à propos de ce trou documentaire sur les gens «dans le trou», la réponse du chef de cabinet a été qu'à 6000\$ les gens ne payaient pas d'impôt... Peut-être, mais ils ne sont pas pour autant des fantômes fiscaux et des exemptés du coût de la vie! Si un cinquième de la population gagne en moyenne 6000\$ pour une personne seule et 15 000\$ pour une famille, les études servant à la gestion des finances publiques doivent faire part de leur existence et de leurs conditions d'existence. Interpellé sur le fait qu'il n'y avait rien dans le budget pour le 20% le plus pauvre, le chef de cabinet avait répondu cette journée-là : «Attention, c'est le budget, pas les crédits.» Non. La part ou non part faite au cinquième plus pauvre dans les finances publiques est matière à budget, même s'il s'agira dans ce cas d'expliquer comment on redistribuera la richesse, par des transferts ou des programmes. Quand un budget annonce des dépenses en santé, en éducation, quand il annonce des subventions aux entreprises, personne ne dit : «Attention, c'est le budget, pas les crédits.»

Peu à peu les rencontres du carrefour de savoirs avec le ministre et son ministère ont mis en évidence un problème conceptuel que les fonctionnaires eux-mêmes ont reconnu. Tout le monde est un contribuable, au sens strict, ne serait-ce qu'en payant des taxes sur les achats, et au sens large, en raison de la Production intérieure douce. Mais les finances publiques et la fiscalité tendent à ne s'intéresser qu'aux contribuables qui paient de l'impôt et à prendre cette partie pour le tout. Comme si on ne devait des comptes qu'à ceux et celles qui paient des impôts et pas à ceux et celles qui ne sont pas assez payés pour leur travail ou qui contribuent principalement dans la production intérieure douce ou paient de leur vitalité propre notre manque à financer collectivement des dépenses nécessaires.

Depuis quelques mois, c'est l'impasse : une fois que le problème est reconnu, il faut franchir la ligne et agir pour que ça change. Quand le Carrefour de savoirs a présenté son mémoire intitulé le Scénario manquant en octobre 1999 à la Commission parlementaire sur la réduction des impôts des particuliers, le ministre des Finances n'a pu qu'admettre que les arguments se tenaient. Alors il a dit au groupe qu'il devrait aller sensibiliser le ministre des Finances du Canada et a offert d'écrire à Paul Martin pour le lui proposer. Ce qu'il a fait. Le Carrefour de savoirs a bel et bien rencontré un attaché politique du ministre fédéral, à qui il a refait ses démonstrations.

Il faut maintenant aller au-delà des démonstrations. Il faut que ça change.

Après plus de deux ans, rien ne transparaît au ministère des Finances des résultats de ces échanges. Des fonctionnaires ont dit au groupe qu'un ministère comme celui-là, ça prend au moins dix ans avant qu'un changement dans les mentalités commence à paraître dans les décisions. Ça a pris moins de temps pour la loi sur le déficit zéro. Mais ce n'était pas un changement de mentalité... Toujours est-il que le carrefour de savoirs lui, a fait des petits. Ses concepts, eux, font du chemin et contribuent au débat public. Si désormais vous entendez parler de produit intérieur doux, de dépense intérieure dure ou de dollars vitaux, vous saurez d'où ça vient.

Annexe 2

Quelques chiffres utiles à connaître

Comme il est bon de se figurer les ordres de grandeur, voici quelques données utiles à connaître. On en trouvera d'autres également dans l'outil d'analyse du budget du Québec fourni dans la trousse d'animation. Pour aller plus loin, voir le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec (www.stat.gouv.qc.ca) qui contient une mine d'informations. Pour la compréhension générale de la situation économique, la section «comptes économiques» dans la section «économie» fournit une base solide.

M est utilisé pour million et MM pour milliard. Chiffres de l'Institut de la statistique du Québec sauf pour l'aide sociale. Plusieurs données manquent pour 2000.

	1997	1998	1999	2000
Population du Québec (en M)	7,3	7,3	7,3	7,4
Population en emploi (en M)	3,2	3,3	3,4	
Population active (en M)	3,7	3,7	3,7	3,8
Nombre total d'emplois (en M)	3,2	3,3	3,4	3,4
Taux de chômage (en %)	11,4	10,4	9,3	8,4
Produit intérieur brut (PIB) (en MM\$)	185,3	193,7	204,1	217,2
PIB per capita (en \$)	25 374	26 448	27 766	29 460
Dépenses totales des administrations publiques (en MM\$)	91,4	94,0	94,8	
Dépenses totales des administrations publiques en % du PIB	49	48,5	46,4	
Dépenses totales du gouvernement du Québec (en MM\$)		46,5	47	
Dépenses totales du gouvernement du Québec en % du PIB	25,4	24,0	23,0	
Revenu personnel (en MM\$)	161,404	167,004	173,255	
soit				
Intérêts, placements et revenus d'entreprises (en MM\$)	34,61	35,58	36,564	
en %	21,4	21,3	21,1	
Rémunération des salariéEs (en MM\$)	100,2	104,4	109,1	
en %	62,1	62,5	63,0	
Transferts (en MM\$)	26,6	27,1	27,6	
en %	16,5	16,2	15,9	
per capita (en \$)	3 639	3 695	3 753	
Revenu disponible après impôts et transferts (en MM\$)	122,7	126,0	130,7	
Revenu disponible per capita (en \$)	16 801	17 204	17 780	
Rémunération moyenne (en \$)		29 727	29 710	30 339
Salaire minimum (tarif horaire)	6,80	6,90	6,90	6,90
Prestation d'aide sociale de base (481\$ par mois depuis 1994 indexé une fois en 2000 à 489\$ par mois, personne seule considérée apte au travail)	5772	5772	5772	5 868

«Il n'y a pas d'autre question que celle-là. Sortons des illusions. [...] Que ce grand débat de la détresse publique nous ramène aux réalités. Tenez, voulez-vous que je vous le dise ? Tous les bons citoyens ont le cœur serré. Et savez-vous pourquoi ? C'est parce qu'au lieu de voir dans tout le corps social cette activité qui suit les lois d'organisation, on y constate cet affaissement qui suit les lois de compression; parce qu'on ne sent pas, au-dessus du gouvernement, [...] la grande pression démocratique qui appartient à une assemblée née du suffrage universel [...]»

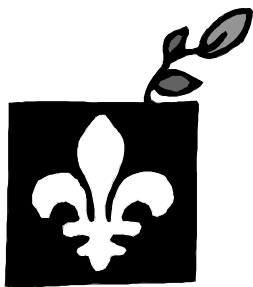
Victor Hugo, Les caves de Lille, Discours envisagé mais non prononcé à l'Assemblée nationale française en raison d'un coup d'État, mars 1851. Dans ce discours, Hugo réclame des solutions budgétaires au problème de la pauvreté.

«Personne ne reprochera à nos gouvernements d'être insensibles au phénomène de la pauvreté. Ce que l'on attendrait d'eux, c'est qu'ils s'y attaquent de manière concertée et, surtout, avec conviction. Imaginons les progrès qu'il serait possible de faire s'ils y mettaient la même ardeur que celle mise à effacer les déficits budgétaires. Dans cet esprit, l'adoption d'une loi cadre pour l'élimination de la pauvreté aurait tout autant de sens qu'en a eu l'adoption d'une loi interdisant les déficits. Ne croyons pas cependant que cela pourra se faire si les élus ne sentent pas qu'il y a à cet égard une préoccupation partagée par une large majorité de Québécois.»

Bernard Descôteaux. Projets de société, éditorial, Le Devoir, samedi le 30 décembre 2000.

«Il faut rêver logique!»

Yvette Muiise, Québec, 1997.



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone: (418) 525-0040

Télécopieur: (418) 525-0740

Courrier électronique: pauvrete@clac.net

Site internet : www.pauvrete.qc.ca

Les membres du Collectif : Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), ATD Quart Monde, Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs (Québec) (CEDTTQ), Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO), Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conférence religieuse canadienne - section Québec (CRC-Q), Fédération des femmes du Québec (FFQ), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ), Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), Ligue des droits et libertés du Québec, Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF), Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIAC), Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).
